BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4270 du Vendredi 21 Février 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

38e SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Le Djiboutien Mahamoud Ali Youssouf remplace Moussa Faki Mahamat

Photo de famille des chefs d'Etat, de Gouvernements et d'autres participants (P.7)

PARLEMENT

«Denis Sassou-Nguesso, candidat naturel à la présidentielle de 2026» *(P.3)*

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les écoles catholiques «l'Enfant Jésus» en ordre de marche

Les encadreurs et les enseignants

(P.8)

EDITORIAL

Sous les cendres ...

CFCO

Les travailleurs accusent 39 mois d'arriérés de salaires!

(P.3)

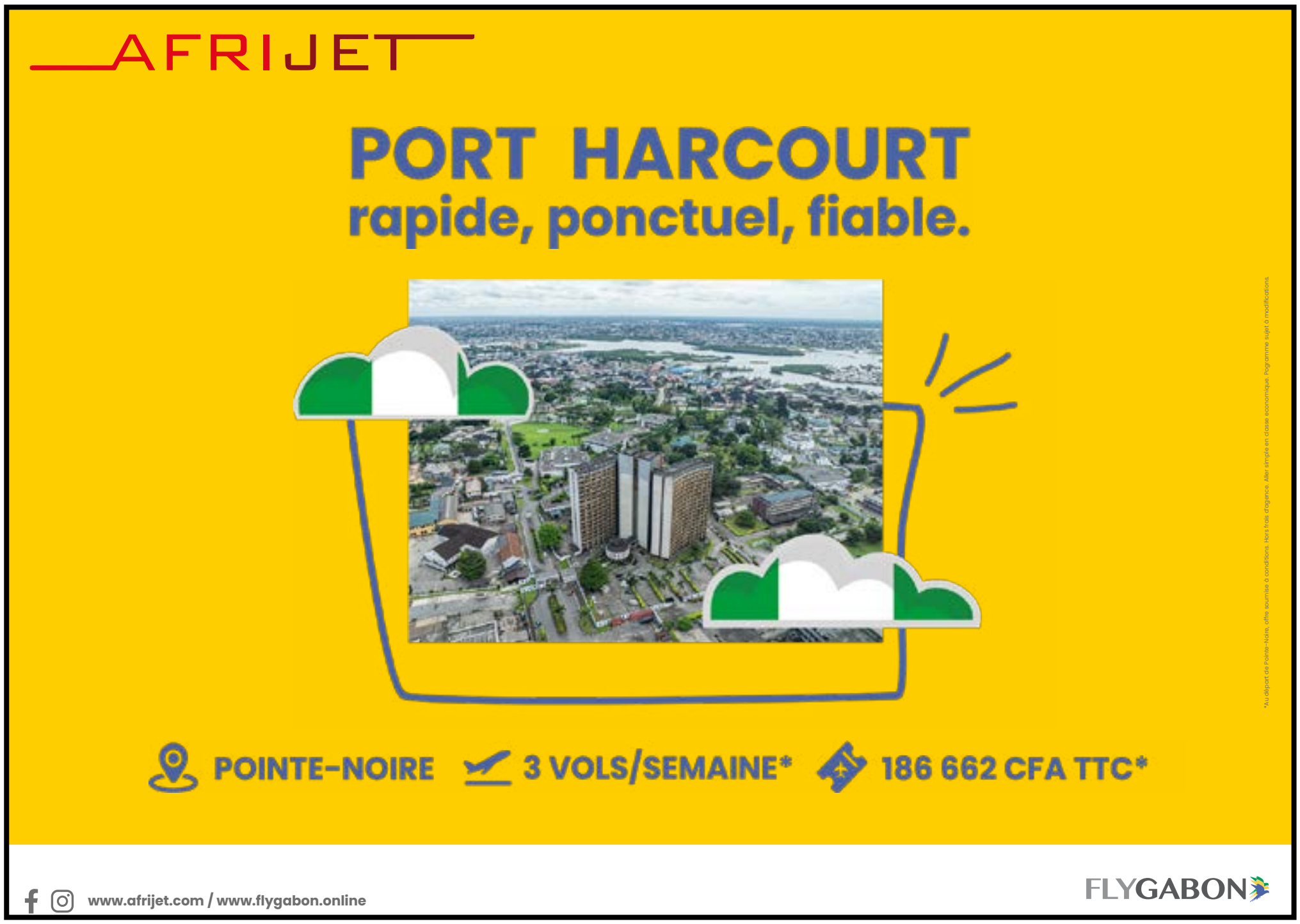

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64105 539 37 46 République du Congo

INSERTION LEGALE

«INTERCONTINENTAL DES SERVICES »
En sigle « I.C.S.SARL »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de Francs CFA : Cent Millions (100 000 000)
Nouveau capital social de Francs CFA : Trois Cent Millions (300 000 000)
Siège social : Siège social : 3 Impasse de LOUAKI (ex rue TSOMBE) donnant sur la rue KOLOLO entre la Base Industrielle de TOTAL et l'IRP Quartier ORSTOM
Arrondissement no 2, Boîte postale 5959
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2007-B12-00120

APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DU RESULTAT - DECISION DE REEVALUATION DES ACTIFS - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL - CESSION DES PARTS SOCIALES DIMINUTION DU CAPITAL SOCIAL - MISE A JOUR DES STATUTS

- Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «INTERCONTINENTAL DES SERVICES» en sigle «I.C.S-SARL» en date à Pointe-Noire du 24 juin 2024, reçu par la Notaire soussignée, le 22 janvier 2025, enregistré à Pointe-Noire sous folio 189/1, n°7534; les associés ont pris les résolutions suivantes

Approbation des comptes de l'exercice 2023;
• Affectation du résultat de l'exercice 2023;
• Décision de réévaluation des actifs;
• Apport en nature de l'un des associés;
• Augmentation du capital social
• Cession des parts sociales entre associés
• Diminution du capital social par absorption du report à nouveau déficitaire;
• Mise à jour des statuts ;
• Approbation du compte courant associé;
• Pouvoirs en vue des formalités.

II- Il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement, reçue par ta Notaire soussignée, le 22 janvier 2025, l'augmentation du capital social à Francs CFA: 787 251 222, par la création de 78 725 parts nouvelles de valeur nominale de 10 000 Francs CFA chacune, pour le porter de 100 000 000 à 887 251 222 Francs CFA. Ledit capital a été par la suite diminué par absorption du report à nouveau déficitaire d'un montant de Francs CFA: 587 251 222, ramenant ainsi le capital social définitif à 300 000 000 de Francs CFA. Mention modificative a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00101**

Fait à Pointe-Noire, le 03 février 2025

Pour avis
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE LUMARIS

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 07 Janvier 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 20 Janvier 2025, sous le folio **013/1 N°0465,** il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : **LUMARIS ;**
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital : Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;
Siège social: Quartier Mpita, vers Ecole Privée Jordamy, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet : La société a pour objet, en République du Congo :
- Location de véhicules ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Fourniture des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Matériels bureautiques ;
- Entretien et Nettoyage des locaux.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM ; Gérante: **Madame MALOUEKI Anne Patrick;**
RCCM : **CG-PNR-01-2025-B13-00012.**

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE AVEMA GROUP GLOBAL SERVICES & SOLUTIONS

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du **27 Décembre 2024,** enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 16 Janvier 2025, sous le **folio 011/8 N°0087**, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination**: AVEMA GROUP GLOBAL SERVICES & SOLUTIONS;**
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: 25 rue Etoro arrêt Bolé Bantu, quartier OCH, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
Production audio; Production visuelle; Vente et distribution; Doublage et traduction; Management culturel; Conseils et formations; Animations culturelles; Initiative et création; Mise à disposition; Commerce général; Prestations diverses.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur BIHANI YENGO Isma Harvin;
RCCM: **CG-PNR-01-2025-B13-00013.**

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

PARLEMENT

«Denis Sassou-Nguesso, candidat naturel à la présidentielle de 2026»

Le 1er février 2025, les deux chambres du Parlement congolais ont ouvert leurs sessions ordinaires administratives. Les travaux ont été dirigés par Pierre Ngolo au Sénat et Isidore Mvouba à l'Assemblée nationale.

Le président de l'Assemblée nationale a entamé la séance par une minute de silence en mémoire de Jean Kouka, député de Kayes, décédé à Québec, suscitant une profonde tristesse parmi les députés.

Isidore Mvouba a incité les commissions permanentes à contrôler quotidiennement l'action des ministères de leur champ de compétence. Il a souligné l'importance de diversifier l'économie, de renforcer le partenariat public-privé et de promouvoir le secteur privé au Congo.

Il a exprimé son inquiétude face à la situation de conflit armé à l'Est de la République Démocratique du Congo, mentionnant les répercussions observées à Kinshasa, où des manifestations ont entraîné la destruction de plusieurs bâtiments, y compris des représentations diplomatiques, dont celle de la République du Congo.

Il a affirmé que les deux Congo, en tant que pays frères, devraient travailler ensemble pour leur développement et leur stabilité.

Le président de l'Assemblée nationale a déclaré que Denis Sassou-Nguesso est le «candidat naturel» du PCT pour l'élection présidentielle de 2026, soutenant que sa victoire est quasiment assurée grâce à ses efforts pour transformer le Congo en un havre de paix et de stabilité. «Telle est ma profonde conviction», a-t-il dit.

Les sénateurs, quant à eux, examineront 14 affaires dont le projet de loi concernant le statut des magistrats de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, ainsi que les projets de loi sur la protection de droits des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap.

Appel à l'action

La situation sociale au Congo soulève de vives inquiétudes, comme l'a souligné Pierre Ngolo. La pénurie d'eau, d'électricité et de carburant, couplée à l'inflation des produits alimentaires et aux tracasseries de transport, rend la vie des Congolais de plus en plus difficile.

Isidore Mvouba

Pierre Ngolo

La situation devient invivable et inquiétante. L'eau, très vitale pour la santé, pose aussi problème. Rien ne semble marché. L'attention des politiques semble plutôt se vocaliser sur la présidentielle de 2026. Dans l'entre temps, les Congolais vivent les pires moments de leur histoire. Les robinets sont secs et l'électricité un calvaire. A ce lot de malheurs, s'ajoute le carburant qui défraie la chronique, entraînant de longues queues devant les stations d'essence et des embouteillages.

L'inaction du Gouvernement face à ces crises suscite l'inquiétude parmi la population, qui se sent laissée pour compte. *«La 5e session ordinaire administrative constitue le premier test pour améliorer notre environnement. La pénurie de carburant, les coupures intempestives d'eau et d'électricité ainsi que les tracasseries de transport nous engagent, avec l'exécutif, à tout entreprendre pour apporter les thérapies appropriées en vue de soulager la douleur de la population»*, a déclaré Pierre Ngolo.

Pierre Ngolo a également appelé à privilégier la voie diplomatique pour mettre fin au conflit qui à l'Est de la République démocratique du Congo, condamnant les attaques perpétrées contre certaines ambassades à Kinshasa dont celle de la République du Congo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CFCO

Les travailleurs accusent 39 mois d'arriérés de salaires!

En séjour de travail à Pointe-Noire, la ministre des Transports, de l'aviation civil et de la marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas, a visité quelques structures relevant de son ministère. Au Chemin de fer Congo océan (CFCO), la rencontre entre les cadres et les agents sous tutelle a eu lieu mardi 11 février 2025 dans la salle de conférence de ladite structure.

Faisant l'état des lieux de la structure aux destinées de laquelle il préside, Ignace Nganga, directeur général du CFCO, a relevé que l'état financier du CFCO, arrêté au 31 décembre 2020, faisait ressortir des pertes cumulées de 71 milliards 964 millions de F. CFA, largement supérieures au capital de 39 milliards 171 millions. «Nous avions donc conscience en janvier 2021 que notre tâche serait ardue pour permettre un accomplissement optimal des missions qui nous étaient confiées. Cependant, nous savions pouvoir compter sur la sollicitude permanente du président de la République. Son projet de société ''Ensemble poursuivons la marche'' ambitionne de mailler le pays en infrastructures de base. En matière de transport ferroviaire, il doit s'agir notamment de moderniser le CFCO en le mettant au pas standard en vue de favoriser l'interconnexion sous-régionale. Construire des voies ferrées reliant les zones industrielles en général et celles de production minière en particulier aux réseaux modernisés du CFCO; construire des voies ferrées reliant les zones de productions minières de la partie nord du pays», a affirmé le DG du CFCO.

Il a rappelé que dans les orientations formulées lors du conseil des ministres du mercredi 26 février 2021, le président Denis Sassou-Nguesso avait identifié la réhabilitation du CFCO comme l'un des objectifs devant impérativement être atteints durant le quinquennat en cours. Et dans son message à la Nation du 28 novembre 2024, devant le Parlement réuni en congrès, après s'être félicité du renforcement de la capacité de traction du CFCO par la livraison de quatre locomotives et la relance des activités sur la ligne Mbinda-Dolisie, le chef de l'Etat a exhorté le gouvernement à l'actualisation des études faites sur l'écartement des rails et la réhabilitation de la ligne dans les tunnels en vue de sa modernisation et son arrimage aux standards internationaux. . «Malheureusement, pour des raisons indépendantes de la volonté du Gouvernement, les financements nécessaires pour la réalisation de ces opérations n'ont pas pu être rendu disponibles à ce jour», a déploré le DG du Chemin de fer Congo Océan.

Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas

C'est par la visite guidée des installations et équipements du CFCO, le jeudi 13 février, que la ministre en charge des Transports a mis un terme à sa mission.

Pour rappel, au 31 décembre 2024, le CFCO compte 1619 agents permanents répartis comme suit: 1064 agents d'exécution, 450 agents de maîtrise et 127 agents d'encadrement. Ce nombre s'est amenuisé régulièrement, en raison des départs massifs à la retraite.

Au cours de l'année 2024, neuf mois de salaires ont été versés au personnel ; l'établissement totalise, à ce jour, 39 mois d'arriérés de salaires; les indemnités de fin de carrière ne sont plus régulièrement versées depuis 2016.

Equateur Denis NGUIMBI

Editorial

Sous les cendres ...

Nous avons assisté à la bataille, qui s'annonçait épique, entre les partisans du Timonier et du Patriarche pour soutenir leur unique leader. Nous avons vu l'éjection des rangs de l'Assemblée nationale des députés Aimé Hydevert Mouagni, Kignoumbi Kia Mboungou et la montée en puissance des hostilités contre les jeunes quadrats qui, dents dehors, tentent d'égratigner le Parti congolais du Travail qui n'accepte plus aucune critique directe ou indirecte. Le parti est tout à la préparation de son sixième congrès.

Nous assistons au déroulé d'un scénario qui ne peut désormais nous réserver des surprises que de la part du Président de la République. Se représentera-t-il à l'élection de mars 2026 ? Tout autour de lui c'est silence. On fait comprendre, de l'air entendu de qui veut faire comprendre le contraire des phrases qui sortent de la bouche, qu'il est trop tôt pour en parler. Que le Président de la République, candidat naturel du PCT, est seul maitre des horloges ; qu'il n'est sous la contrainte d'aucune contingence ; qu'il décidera en conscience quand il le voudra. Du déjà vu.

On appelle cela de la prudence, d'ailleurs commune à beaucoup d'autres pays. En Côte d'Ivoire, le Président Alassane Ouattara briguera-t-il un autre mandat ? *«Trop tôt pour le dire»*. Au Cameroun, le Président Paul Biya, le dirigeant élu le plus vieux au pouvoir, va-t-il céder le témoin ? *«Trop tôt pour le dire».* En Guinée Equatoriale et au Tchad on adopte le même ton de prudence. Même en Centrafrique, où la nouvelle Constitution donne au Président Archange Touadéra la possibilité de se représenter pour un mandat rallongé à 7 ans, il ne s'est pas encore prononcé. Seuls ses partisans donnent de la voix et le pressent d'y aller. Même dans la plus jeune *« démocratie »* de notre région, celui du Gabon, le général Oligui Nguema se mure dans une prudence atavique.

Nous assistons donc partout à une attitude précautionneuse, tranchant avec ce dont les opinions sont convaincues : aucun pouvoir ne changera de main l'année prochaine. C'est de la prudence de ne pas le dire. Car il s'agit de cette prudence dont ne sont pas faites les alternances politiques. Compréhensible : l'annonce de candidature des présidents sortant ouvre partout les prétentions à se positionner pour le pouvoir. Alors les vannes des excès s'ouvrent. Verbaux d'abord, physiques et ethniques ensuite.

Albert S. MIANZOUKOUTA

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA
B.P : 1810 Tél : (242) 06.927.42.08 / 05.561.17.97
Email : officenotarial@bnounguini.com
1er étage, Immeuble Pharmacie MAVRE, Avenue Charles de Gaulle, Centre-ville
Pointe-Noire – République du Congo

SOCIETE AGROVA SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de : 1.000.000 F CFA.
Siège social : Ligne n° 01 Grand-marché, vers la Grande Mosquée
Pointe-Noire, République du Congo.

AVIS D'INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de Décisions Extraordinaire de l'Associé Unique de la **Société AGROVA SARLU,** pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date, du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, enregistré au domaine et timbres en date du onze décembre deux mille vingt-quatre, sous **Folio 239/15 N° 4799.**

Il a été décidé de :

- L'extension des activités de la société AGROVA SARLU sur Brazzaville au n° : 12 Rue Mbiémo, Bacongo ;
- L'ouverture d'un Etablissement secondaire sur Pointe-Noire sis au n° 124 Avenue Moe Pratt, ligne 1 Grand-marché vers la Mosquée.

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01436, du 16 décembre 2024.**

Mention modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), a été effectuée au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG- CG-PNR-01-2024-M-04950.**

Fait à Pointe-Noire, le 07 Janvier 2025.

Pour avis d'insertion.
Maître Vanessa U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA.

COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION POUR LA PAIX ET LA RECONSTRUCTION DU CONGO

Les membres encouragés à la construction d'une paix durable

La session ordinaire de l'an 2024 du Comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo s'est tenue le 31 janvier 2025 dans la salle de Conférences internationales du palais des Congrès, à Brazzaville. La cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage de M. Florent Ntsiba, ministre d'Etat, directeur de cabinet du Chef de l'Etat, président de ce comité, en présence de M. Marius Mouambenga, commissaire général, chargé de la permanence du comité et des commissaires. Au cœur des travaux, les grandes préoccupations dont le banditisme juvénile qui gangrène les principales agglomérations du pays. Il a été également procédé à l'adoption avec amendements du rapport d'activités 2024; du programme d'activités et du budget exercice 2025.

Cette session a accouché d'un communiqué final, dans lequel il est ressorti que, pour garantir la pérennité de la paix, les différentes situations que connaît le pays méritent un traitement particulier. *«Les membres du Comité de suivi estiment que dans la situation actuelle, les problèmes de la jeunesse, les pénuries récurrentes en eau, en électricité et en carburants, les revendications sociales avec les grèves multiformes, la montée grandissante de l'insécurité publique, les retards de paiement des salaires, pensions et bourses, la qualité discutable de certains services de l'Etat, l'inexistence quasi-totale de la culture de la sanction entre gouvernants et gouvernés sur les grandes préoccupations d'intérêt commun, méritent un traitement particulier. Ils lancent un vibrant appel à son Excellence M. le Président de la République, Chef de l'Etat, clé de voûte de toutes les institutions nationales à tout mettre en œuvre, pour trouver encore manière et moyens en vue des solutions idoines. Ils réaffirment également leur totale disponibilité à travailler dans l'esprit et la lettre de la Convention du 14 avril 2001 et à contribuer à la mise en œuvre du Programme du Gouvernement ''Ensemble poursuivons la marche».*

Le présidium lors de la session ordinaire du comité de suivi...

Dressant le bilan de différentes activités menées par le comité en 2024, ainsi que les grands centres d'intérêt des travaux, le commissaire général du comité, M. Marius Mouambenga a souligné, *«durant l'année 2025, année charnière conduisant à la présidentielle de 2026, que le comité joue sa partition dans le cadre des missions qui sont dévolues par les textes en vigueur»*. De même, a-t-il plaidé pour la tenue dans la paix de la présidentielle.

Magnifiant avec insistance la paix, et déplorant le banditisme dans les grandes agglomérations, le ministre d'Etat Florent Ntsiba a également évoqué la présidentielle de 2026. Il a exhorté à la mise en place des initiatives qui sauvegardent la paix au Congo: *«Les crises postélectorales sont généralement à l'origine de graves troubles sociopolitiques dans notre pays. C'est pourquoi, votre session doit résolument œuvrer à la mise en place des initiatives qui sauvegardent la paix au Congo, et renforcent chaque jour, les fondements de notre nation. Les bases de la reconstruction et de la modernisation de notre pays, la poursuivent ensemble dans la sérénité et l'optimisme de notre marche vers le développement»*, a-t-il indiqué.

Créée en 2001, le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo est chargé entre autres, de vulgariser la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ; proposer des mesures susceptibles de garantir le renforcement de la paix et la réconciliation nationale; coordonner l'observation nationale et internationale des élections.

Alain-Patrick MASSAMBA

SICIM S.p.A
Société anonyme unipersonnelle de droit italien, au capital de 25 000 000,00 Euros,
siège social : x, Busseto Via Consolatico Superiore n°96/98 Parme, Italie,

Avis de fermeture de la succursale

SICIM S.p.A
Adresse : 88, avenue du Général de Gaulle, Centre-Ville, B.P.1306 S/C PricewaterhouseCoopers Tax & Legal
Pointe-Noire — République du Congo
R.C.C.M. : CG-PNR-01-0203-B21-143470342

Aux termes du procès-verbal des décisions du Vice-Président de la société SICIM S.P.A en date du 7 octobre 2024, reçu au rang des minutes de **Maître Noël MOUNTOU, notaire** à Pointe-Noire en date du 9 octobre 2024 sous le répertoire **n° 439/MN/024** et enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre de Pointe-Noire Centre en date du 16 octobre 2024 sous le **n°7737, folio 194/1**, il a notamment été décidé la fermeture de la succursale Congolaise dénommée «SICIM S.p.A», immatriculée au Registre du **RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-0203-B21-143470342.**
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué **le 29 novembre 2024,** au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01372.** L'inscription de la décision de fermeture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée le 2024, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-M-04862.**

Pour avis,
Le Vice-Président

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA
B.P : 1810 - Tél : (242) 06.927.42.08 / 05.561.17.97 - Email : officenotarial@bnounguini.com
1er étage, Immeuble Pharmacie MAVRE, Avenue Charles de Gaulle, Centre-ville
Pointe-Noire – République du Congo

SOCIETE TOP CHINE SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de : 1.000.000 F CFA.
Siège social : N°124 Avenue Moé Pratt, Grand-marché Arrondissement n°01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire - REPUBLIQUE DU CONGO.

AVIS D'INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de Décisions Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société **TOP CHINE SARLU,** pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date, du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, enregistré au domaine et timbres en date du onze décembre deux mille vingt-quatre, sous Folio 239/12 N° 4796. Il a été décidé de :

- L'extension des activités de la société TOP CHINE SARLU sur Brazzaville au n°80 Rue Bandza, Poto-Poto ;

- La fermeture de certains Etablissements secondaires existants de la Société sis à Pointe-Noire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CGPNR-01-2024-D-01437, du 17 décembre 2024.**

Mention modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), a été effectuée au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG- **PNR-01-2024-M-04954.**

Fait à Pointe-Noire, le 07 Janvier 2025.

Pour avis d'insertion.
Maître Vanessa U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA.

TRANSFORMER UNE COMMUNAUTE GRACE A LA MOBILISATION POUR LA VACCINATION

L'histoire inspirante de Nadège Mouckoury et du CSI Djambala 1

Une nouvelle dynamique pour le CSI Djambala 1

Nadège Mouckoury, assistante sanitaire depuis 16 ans et chef du Centre de Santé Intégré (CSI) de Djambala 1, a su insuffler une nouvelle dynamique à son centre grâce à une meilleure implication communautaire dans la vaccination. Situé dans le département des Plateaux, ce centre bénéficie de l'appui du projet de soutien aux 5 départements sanitaires prioritaires du Congo, financé par GAVI et mis en œuvre par Catholic Relief Services (CRS) en collaboration avec Caritas Congo et Club Jeunesse Infrasctures et Développement (CJID).

Avant l'intervention du projet, le CSI de Djambala 1 souffrait d'une faible fréquentation et d'un manque d'adhésion des populations locales aux services de vaccination. En raison de pesanteurs socio-culturelles et de rumeurs persistantes, de nombreuses familles hésitaient à faire vacciner leurs enfants, compromettant ainsi la couverture vaccinale dans la région en de termes plus grave, l'avenir de leurs enfants.

Un tournant grâce à la formation et la mobilisation communautaire

Grâce à la formation reçue dans le cadre du projet, Nadège a acquis des compétences en Communication pour le Changement de Comportement (CCC), mobilisation communautaire et supervision. En mettant en pratique ces connaissances, elle a transformé l'image du CSI et renforcé la confiance des communautés locales.

«Je n'imaginais pas que la seule communication pouvait améliorer même les recettes du centre. Je suis heureuse de cette bonne évolution », confiait-elle à l'équipe de supervision de CRS.

Avec une approche proactive, elle a impliqué les chefs de quartier, les chefs de village et les agents de santé communautaires (RECO) pour intensifier la sensibilisation et la mobilisation autour des activités de vaccination. Un accent particulier a été mis sur les populations autochtones, qui auparavant ne fréquentaient pas le CSI. Aujourd'hui, elles y viennent en nombre et bénéficient d'un meilleur accès aux services de vaccination.

Des résultats concrets et une amélioration durable

Nadège en discussion avec les superviseurs de CRS, décembre 2024. Photo par Marie-Laure Bitala Bitemo/CRS.

L'impact de cette approche ne s'est pas fait attendre. En quelques mois seulement, le CSI Djambala 1 a constaté :

• **Une augmentation de la fréquentation** pour la vaccination de routine, les consultations prénatales et postnatales, ainsi que les services de laboratoire et de consultations générales.

Une meilleure acceptation de la vaccination au sein des communautés, notamment grâce aux Mamans Bravo (maman qui a complété les vaccins de son enfant, conformément au calendrier vaccinal), des mères qui ont complété la vaccination de leurs enfants et témoignent de leur expérience positive lors de réunions communautaires.

• **Une amélioration de l'attitude des agents de santé,** désormais plus à l'écoute et engagés dans la sensibilisation à travers des séances régulières de CCC, aussi bien au centre que dans la communauté, lors des stratégies avancées de vaccination.

«Avant, je me contentais de mes tâches habituelles au sein du centre. Mais cette formation de CRS m'a vraiment aidée. J'ai fait une restitution à mon équipe et, depuis lors, nous sommes plusieurs à animer les séances de CCC. Même l'attitude des agents vis-à-vis des usagers s'est améliorée», témoigne Nadège.

Nadège (assise tout en face et vêtue d'une robe rose) en réunion avec les membres de la communauté à Djambala. Photo par Marie-Laure Bitala Bitemo/CRS.

Grâce à des actions comme celles menées par Nadège, ce projet illustre l'impact concret que peut avoir le renforcement des capacités des agents de santé et la mobilisation des communautés sur l'amélioration des performances vaccinales. Un exemple inspirant qui montre que la vaccination, au-delà d'un acte médical, est un véritable engagement communautaire.

Le projet de soutien aux 5 départements sanitaires prioritaires du Congo, financé par GAVI et mis en œuvre par CRS, couvre une période de 15 mois (janvier 2024 - mars 2025) et cible les départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Plateaux, Sangha et Likouala. Son objectif est d'améliorer la couverture vaccinale de routine, y compris contre la Covid-19, en renforçant la prestation des services, la mobilisation communautaire et la gestion des données de qualité.

L'équipe de rédaction de CRS

ASSAINISSEMENT URBAIN

Faire du Congo un modèle d'assainissement durable

La première conférence sur l'assainissement urbain en République du Congo s'est tenue à Brazzaville le 3 février 2025, sous le thème: «Défis, enjeux et perspectives». Organisée par le ministère de l'assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, l'événement a été ouvert par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence du ministre Juste Désiré Mondelé et de nombreux invités, y compris des membres du Gouvernement et des représentants des collectivités locales.

La photo de famille

Le député-maire de Brazzaville Dieudonné Bantsimba pense que les populations ont droit à un environnement propre. *«Il est de notre responsabilité commune d'y travailler avec détermination. Cette conférence est donc une opportunité précieuse pour partager les expériences, discuter les meilleures pratiques et identifier les solutions adaptées à nos réalités»*, a-t-il affirmé.

Pour Juste Désiré Mondelé, le thème de cette conférence *«engage à envisager une transformation profonde et structurée de la gestion des déchets, et de l'assainissement. En y intégrant les réalités locales, et les exigences des objectifs de développement durable»*, a-t-il déclaré.

Cette conférence, a-t-il dit, *«marque le début d'une dynamique nationale, d'une forte mobilisation populaire, concertée, en faveur de l'assainissement en République du Congo». Il a indiqué que la propreté en milieu urbain, est un gage de l'état de santé de la population, soulignant qu' «ensemble, faisons du Congo un modèle d'assainissement durable, un legs pour les générations futures».*

Juste Désiré Mondelé a salué l'implication des Forces armées congolaises et de la Force publique en matière d'assainissement, ainsi que celle des partenaires au développement et des ONGS, tout en réaffirmant que l'assainissement ne peut se faire efficacement sans l'implication des populations, en particulier dans la gestion des infrastructures, des déchets et la sensibilisation aux bonnes pratiques.

Les villes congolaises, moteurs de la croissance économique, sont des lieux où se concentrent les défis les plus pressants en matière d'assainissement. Parmi ces défis, figurent l'état des quartiers et des marchés domaniaux; l'insuffisance des infrastructures adaptées, à savoir le manque de systèmes structurés pour la collecte, le tri et le traitement des déchets; la gestion non contrôlée des déchets qui contribue à la pollution des sols, de l'eau et de l'air, notamment avec la prolifération des décharges à ciel ouvert; la mobilisation des ressources financières.

Pour relever ces défis, le ministère de l'assainissement urbain propose un plan d'action ambitieux qui inclut des campagnes de sensibilisation à grande échelle; la promotion de l'économie circulaire et la valorisation des déchets; le développement des mécanismes de financements innovants; la construction des centres de tri et de recyclage; l'adoption des technologies écologiques, telles que la biométhanisation et la pyrolyse des déchets plastiques; l'amélioration des voiries par la pavage de toutes les rues; création des villes intelligentes, zéro déchet; de la poursuite de l'opération de planting à l'image de la Journée nationale de l'arbre; l'initiation des projets villes et villages propres, arrondissements et quartiers propres, entreprises publiques et privées propres, écoles et universités propres, églises propres hôpitaux et Centres de santé intégrés propres, etc.

Le Premier ministre a souligné que ces discussions doivent conduire à des actions concrètes. Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à créer des villes propres et plus habitables, en mobilisant toutes les forces vives de la société. *«Ces assises ne peuvent pas être un simple moment de réflexion. Elles doivent être un moment de départ pour des actions concrètes avec des résultats mesurables, car les attentes des populations sont précises. Espace de dialogue, elles constituent un moment privilégié d'échanges d'expérience et d'identification de solutions novatrices qui pourront aboutir à la confection d'une feuille de route concertée pour la mise en œuvre de projets d'assainissement à grande échelle. Elles devraient aussi affiner la réflexion amorcée par le Premier Clément ministre Mouamba ayant consacré le premier samedi du mois à l'assainissement pour la faire évoluer vers une loi entraînant l'ensemble des forces vives à l'amélioration de notre cadre de vie»*, a-t-il déclaré.

«Ensemble, nous avons la capacité de construire un avenir ou nos villes seront plus résilientes, durables et où l'assainissement sera un point fondamental», a-t-il dit, tout en soulignant la déterminantion du Président de la République à apporter une solution appropriée et urgente à la problématique de l'assainissement.

Cyr Armel YABBAT-NGO

FINANCES PUBLIQUES

Jean D'Arc Doniama Moukoko propose la réforme des politiques publiques au Congo

«Finances publiques: la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en République du Congo». Tel est le titre de l'ouvrage de Jean D'Arc Doniama Moukoko, publié aux éditions L'Harmattan Congo-Brazzaville, présenté et dédicacé le 12 février 2025, avec une critique littéraire animée par le Pr Hervé Diata.

La couverture du livre

Cet ouvrage de 588 pages retrace l'évolution des mécanismes de gestion des finances publiques en République du Congo, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Il présente le nouveau cadre général des finances publiques et analyse la structure ainsi que la classification du budget de l'Etat.

L'auteur examine les efforts de modernisation des outils techniques et budgétaires réalisés ces dernières années, ainsi que les types d'affectation des recettes et la gestion de la trésorerie publique, sans oublier les lois de finances.

Divisé en 15 chapitres, le livre décrit en détail le processus de préparation, d'adoption et d'exécution du budget de l'Etat. Il met en lumière les principes budgétaires et fiscaux ainsi que la politique budgétaire. L'auteur aborde également le nouveau cadre comptable de l'Etat, le contrôle de l'exécution de la loi de finances et les réformes de la gestion publique, en insistant sur une l'approche axée sur les résultats.

Jean D'Arc Doniama Moukoko utilise un langage clair pour permettre aux lecteurs de comprendre les mécanismes financiers et les enjeux stratégiques qui influencent la gestion des ressources publiques dans le pays.

Le Pr Hervé Diata a souligné que comprendre cet ouvrage nécessite de pencher sur les objectifs que l'auteur s'est fixés, notamment faciliter la compréhension de la loi organique relative aux lois de finances; démocratiser les notions de finances publiques et adapter ces concepts à la réalité nationale.

Pr Hervé Diata, Jean D'Arc Doniama Moukoko

L'approche dynamique de l'auteur commence par une historique des définitions fondamentaux des finances publiques. Parmi ces 15 chapitres, 10 sont consacrés aux règles, principes et mécanismes budgétaires, tandis que les deux derniers se tournent vers l'avenir, proposant des pistes pour moderniser la gestion des finances publiques.

Ce guide est essentiel pour toute personne désireuse de comprendre les défis et les finances publiques au Congo.

Jean D'Arc Doniama Moukoko, directeur du suivi de l'exécution du budget de l'Etat à la direction générale du Budget, plaide également pour une réforme des politiques publiques. *«Passer d'un budget moyen en budget programme est crucial. Si nos politiques publiques restent ancrées dans une logique de moyen, c'est comme si on n'a rien fait. L'adoption de la loi organique ne suffira pas si nous ne l'associons pas à la réforme des politiques publiques. Les deux réformes doivent être interconnectées pour garantir notre efficacité»*, a-t-il déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un camion sort de la voie et termine sa course dans un salon de coiffure

Le trafic des véhicules à gros tonnage constitue parfois un danger public. En fin de semaine dernière, un camion transportant des matériaux de construction, bien chargé et roulant à vive allure, est sorti de la voie goudronnée et a terminé sa course dans un salon de coiffure faisant un mort, une femme, et des blessés. L'accident s'est produit sur la route goudronnée Dix maisons-Avenue de la Paix, dans le périmètre de la mairie de Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Il serait dû à la barre de direction du camion qui aurait lâché.

«Suspension de la honte», celle de la FECOFOOT

A l'Assemblée nationale, le ministre en charge des Sports a été interpellé au cours de la question d'actualité, sur la suspension de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) par la Fédération internationale de football association (FIFA), pour *«ingérence des pouvoirs publics»* dans son fonctionnement. Député PCT de Ngoyo (Pointe-Noire), Antoine Baniakina a qualifié cette sanction de *«suspension de la honte»*, déplorant le comportement de certains cadres hissés aux postes de responsabilité. *«Si les protagonistes nous avaient écouté lorsque nous les avions auditionnés au niveau de la Commission éducation, tout ceci ne serait pas vécu. Bien au contraire nous nous sommes heurtés aux égos surdimensionnés»*, a-t-il déclaré. Et d'ajouter : *«Ce qui manque aux cadres que nous responsabilisons, c'est l'humilité».* S'adressant directement au ministre, il a dit : *«Monsieur le ministre, reculer, ce n'est pas une faiblesse, bien au contraire, il faut savoir reculer pour mieux sauter ».*

Tension à la société Energie électrique du Congo

Le choix du Gouvernement congolais de confier la distribution et la commercialisation de l'électricité à la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) est boudé par les travailleurs de la société Energie électrique du Congo (E^2C) et par l'homme de la rue. Des tensions sont signalées entre l'Etat et les travailleurs d'E^2C. Ces derniers jugent cette option comme étant «suicidaire». Les travailleurs expriment leurs préoccupations, craignant que la nouvelle entité ne respecte pas les engagements sociaux pris par l'Etat. D'autres s'interrogent quant à la transparence et à l'intégrité des réformes en cours dans le segment électricité.

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire en la résidence de Brazzaville
35, avenue de Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville. Boîte Postale : 1674,
Tél : (+242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail : officenotarial.mounguengue@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

AFON SERVICES
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : 3ème étage coté City Center de l'immeuble BURG YOKA, rond-point de la coupole, Centre — ville, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique dressé à Brazzaville en date du seize janvier deux mil vingt cinq, enregistré le **20 janvier 2025**, sous **folio 013/11 et numéro 0371** à la recette d'impôts de la Plaine, Brazzaville (République du Congo), **Maître Ludovic MOUNGUENGUE**, Notaire en la résidence de Brazzaville a, conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:
DENOMINATION: **AFON SERVICES :**
FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
OBJET: La vente des produits alimentaires, l'import - export;
SIEGE SOCIAL : 3éme étage côté City Center de l'immeuble BURJ YOKA, sis rond-point de la coupole Boulevard Denis Sassou NGuesso, Centre-ville
APPORT EN NUMERAIRE : un million (1.000.000) de Francs CFA en numéraire représentant le capital social.
IMMATRICULATION : la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de commerce de Brazzaville, le **03 février 2025,** sous le numéro **CG - BZV - 01-2025-B 1300057.**
GERANCE : Monsieur **SANGARE Daouda** est nommé gérant pour une durée illimitée.

Pour Avis
Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES
ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UN FICHIER DES FOURNISSEUR DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ProClimat)

Nom du Pays: ***République du Congo***
Nom du Projet: ***Projet de Création des Activités Economiques inclusives et Résilientes au Changement Climatique (ProClimat)***
Intitulé de l'ASMI: ***Constitution du fichier fournisseur de l'Unité de Gestion du Projet de Création des Activités Economiques Inclusives et Résilientes face au Changement Climatique***

CONTEXTE ET JUSTIFICATION
La République du Congo a obtenu le 14 avril 2023, d'une part, de la Banque Internationale de reconstruction et de développement (BIRD), un Accord de Prêt d'un montant de 70 millions de dollars US et d'autre part du Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), un Accord de Don d'un montant de 12 millions de Dollars, soit un total de 82 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). A cela s'est ajouté un financement additionnel de 50 millions USD en date du 8 décembre 2023, pour faire face à l'insécurité alimentaire, soit un total de 132 millions USD.

L'objectif de développement du projet est de renforcer la gestion des paysages, réduire l'insécurité alimentaire et accroître le recours à des activités économiques résilientes mises en œuvre par les communautés dans les zones ciblées.

Le ProClimat Congo, est placé sous la tutelle du Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR). Il est entré en vigueur le 13 octobre 2023 et sa date de clôture est prévue le 31 mai 2028.

Le projet cible environ 562 000 bénéficiaires, en plus de profiter aux administrations départementales, de districts et localités, répartis dans 3 zones paysagères distinctes dans les régions du nord, du centre et du sud du pays. Les composantes du projet sont étroitement intégrées de manière à garantir une prise en compte simultanée des besoins de développement économique, d'exploitation durable des ressources naturelles et de conservation et se répartissent de la manière suivante:

Composante 1: Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale
Cette composante est axée sur le renforcement de la capacité des institutions qui sont essentielles à la gestion des paysages, et sur l'appui aux communautés dans la mise en place des bases pour leur inclusion effective dans les activités du projet.

Composante 2: Renforcer les investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel
La Composante 2 financera des infrastructures agricoles durables et résilientes priorisées par les communautés dans le cadre de la Composante 1. Elle appuiera également les investissements dans des infrastructures dans les zones qui fournissent des services écosystémiques à l'agriculture et aux aires protégées. Ces investissements seront basés sur l'analyse élaborée dans le cadre de la Composante 1.
Composante 3: Promouvoir des activités économiques et des chaînes de valeur inclusives et résilientes au changement climatique
Cette composante financera les plans d'investissement élaborés dans le cadre de la Composante 1 à travers des micro-dons et le renforcement de capacités, tirant parti des investissements dans les infrastructures financées par la Composante 2.

Composante 4: Gestion, suivi et évaluation du projet
Cette Composante est dédiée à la gestion et au suivi et évaluation (S&E) du projet.

Composante 5: Intervention d'urgence conditionnelle
Le projet comprend une Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC ou CERC en anglais). Elle vise à répondre aux besoins immédiats des populations en situation d'urgence ou de crise.

Composante 6: Répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Cette composante vise à s'attaquer à la situation actuelle d'insécurité alimentaire et soutiendra: (i) la fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence aux personnes les plus vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, notamment les réfugiés, les communautés d'accueil, les enfants scolarisés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; (ii) la fourniture d'intrants agricoles, de technologies et de services de conseil aux bénéficiaires éligibles, afin de soutenir l'augmentation de la production alimentaire locale; et (iii) le renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce en matière d'insécurité alimentaire à l'échelle nationale.

Dans la perspective de réalisation de ses activités, le ProClimat ambitionne de constituer un fichier fournisseur dans plusieurs domaines d'activité et invite les prestataires ayant les références requises à manifester leur intérêt.

A. DOMAINES DE COMPETENCES
Les domaines de compétences (sans être exhaustif) retenus pour la constitution du fichier fournisseur sont les suivants:
1. Fourniture et services informatiques (matériel informatique, maintenance, consommable connexion internet, vidéosurveillance, visioconférence, Développement des applications web et mobiles …);
2. Fournitures diverses (fourniture de bureau, pause-café…);
3. Fourniture du mobilier de bureau;
4. Organisation des Séminaires;
5. Location des véhicules et fourniture des billets d'avion, réservation d'hôtel;
6. Restauration;
7. Régie publicitaire, imprimerie et sérigraphie;
8. Assurances;
9. Entretien de bâtiments, nettoyage de bureaux, gardiennage;
10. Autres prestations de service.
11. Bâtiments et Travaux Publics

B. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DEPOT DES DOSSIERS
Les Manifestations d'Intérêts seront rédigées en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies). Les enveloppes contenants les Manifestations d'Intérêts devront porter la mention extérieure suivante: **«Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la constitution du fichier fournisseur du Projet de Création des Activités Économiques Inclusives et Résilientes au Changement Climatique en République du Congo pour le domaine de (A PRECISER PAR LE FOURNISSEUR OU LE CONSULTANT) à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».**

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et le contenu ci-dessous seront reçus. Après examen, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées. Les prestataires retenus seront consultés directement en cas de besoin.

C. CONSTITUTION DU DOSSIER
Chaque dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:
a) Une lettre de demande d'agrément; b) Une copie du registre de commerce;
c) Une photocopie du numéro d'identification unique; d) Une copie des statuts et une déclaration/attestation de bénéficiaires effectifs; e)Une attestation de non faillite;
f) Une Attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois;
g) L'adresse et le plan de localisation géographique du siège; h) Une attestation de domiciliation bancaire; i) Un catalogue des réalisations; j) La liste des principaux dirigeants, leurs photos et leurs contacts (téléphone, fax, Email); k) Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises; l) Documents attestant la création (RCCM, SCIEN ou SCIET, NIU, attestation CNSS); m) Licence unique d'exploitation des entreprises ou LUEE délivrée par l'ACPCE.

D. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: de ***9 heures à 15 heures 30 minutes, heures locales.***

E. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET
Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique au plus tard le 28 février 2025 à 12 heures, heure locale.

Unité de Gestion du Projet de Création des activités Economiques Inclusives et Résilientes au Changement Climatique (ProClimat), sis impasse du croisement du groupe scolaire Remo et l'avenue Maréchal Lyautey, Résidence ex-Air-Afrique Centre-ville
Téléphone: (+242) 06 696 16 10 / 06 498 97 25
E-mail: proclimatcongo@gmail.com

Coordonnateur du Projet

Mexans Sosthène MAYOUKOU

MINISTERE DE L'ECONONIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N° 11/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	31394 du 23/05/2024	Plle(s) 05	Bloc 33	Section BP	Superficie 580,51 m²	MPITA	Arr 01	KINZONZI BAMANABIO Raphaël
2	31117 du 06/12/2023	Plle(s) 12	Bloc 17	Section BP	Superficie 534,62 m²	MPITA	Arr 01	MAKAYA KOUMBA Ép Boungou Madeleine et BOUNGOU Jean Saturnin
3	31141 du 14/12/2023	Plle(s) 01,02 et 04	Bloc 83	Section BM	Superficie 1500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	SOCIETE SONGO BUSINESS Sarl
4	31135 du 14/12/2023	Plle(s) 07 et 09	Bloc 139	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	ELENGA Ghislain
5	31130 du 14/12/2023	Plle(s) 09	Bloc 082	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	ELENGA PUMBA Luhane
6	31142 du 14/12/2023	Plle(s) 09 et 10	Bloc 180	Section BM	Superficie 1000,00m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	SOCIETE EG CORPORATION
7	31140 du 14/12/2023	Plle (s) 05	Bloc 82	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	ELENGA PUMBA Nadi Redox
8	31136 du 14/12/2023	Plles(s) 01	Bloc 119	Section BM	Superficie 500,02 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	ELENGA Ghislain
9	30998 du 22/09/2023	Plles(s) 04	Bloc 17	Section BM	Superficie 430,00 m²	NGOYO-CEMA (Flle Tchinvassa)	Arr 06	KULUKULU AIKWENI Aîcha
10	31251 du 22/02/2024	Plle(s) 12	Bloc 166	Section L	Superficie 500,00 m²	LA BASE	Arr 01	NDAMBA Dimitri Enguerran
11	30851 du 17/07/2023	Plle(s) 13	Bloc 62	Section BL	Superficie 187,20 m²	NGOYO (Flle Mbelo)	Arr 06	FOUANA Valentin
12	30929 du 21/08/2023	Plle(s) 07 et 08	Bloc 148	Section BXA	Superficie 1000,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	BIBOKA MIKEMBI Guylene Aurore
13	31179 du 17/01/2024	Plle(s) 02,04,06 et 08	Bloc 309	Section BL	Superficie 4116,22 m²	NGOYO (Flle Tchiyobo)	Arr 06	SOUKISSA Clautaire
14	31387 du 16/05/2024	Plle(s) 20	Bloc 276	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle TCHITOUTA)	Arr 06	IBOUILI François et FERGA Christelle
15	31385 du 15/05/2024	Plle(s) 16	Bloc 138	Section BL (Tchiyenzi)	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	MAKOUANGOU Jean Pierre
16	31477 du 12/07/2024	Plle(s) 43 quater	Bloc 50	Section H	Superficie 472,48 m²	avenue commandant FODE(centre ville)	Arr 01	BOKILO Rick Gérald
17	31193 du 23/01/2024	Plle(s) 04 bis	Bloc 264	Section BS	Superficie 200,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGANGA BAHOUKA Darine Marielle Epouse ADECHIAN
18	31438 du 17/06/2024	Plle(s) 15	Bloc 08	Section J	Superficie 256,37 m²	KM4	Arr 1	GAZANI-PEYA Camille
19	31237 du 14/02/2024	Plle(s) 06	Bloc 27	Section M²	Superficie 813,10 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	LE BOHEC née Nollet Ines Christiane Catherine, Ousmane née Botata Laure Patricia, Makaya Lucien Louis Jonathan, Makaya Pepa Nicole Astrid
20	31348 du 29/04/2024	Plle(s) 01	Bloc 56	Section ABZ1	Superficie 500,00 m²	Pointe-Indienne(Famille Tchinimina)	LOANGO	NZAMY-BAKO née GARCIA Raïssa Annick Fatima
21	31347 du 29/04/2024	Plle(s) 02	Bloc 56	Section ABZ1	Superficie 500,00 m²	Pointe-Indienne(Famille Tchinimina)	LOANGO	NZAMY-BAKO Roch Ghislain
22	30705 du 19/04/2023	Plle(s) 06	Bloc 88	Section BP	Superficie 400,00 m²	MPITA	Arr 01	MPANZI Franco-Grillo, MPANZI Piero Bovero, MPANDI Giorgio Cossiga, MPANZI
23	30895 du 04/08/2023	Plle(s) / 932	Bloc /	Section M	Superficie 569,96 m²	SOCOPRISE (AEROPORT)	Arr 01	MIYALOU Alessandra Graziella, MPANZI MIYALOU Vittoria Samuelle
24	31346 du 26/04/2024	Plle(s) 02 et 04	Bloc 18 ter	Section M²	Superficie 900,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MALALOU Roger
25	30174 du 12/05/2022	Plle(s) 18	Bloc 98	Section BL	Superficie 390,00 m²	NGOYO LA PLEINE	Arr 06	NGOMA MBY Alain Gérard
26	31219 du 05/02/2024	Plle(s) 02, 03, 05, et 06	Bloc 110	Section BY 5eme Tran che	Superficie 1600,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	MAKAYA PIOULA Béatrice
27	31175 du 16/01/2024	Plle(s) 31 bis	Bloc 11	Section: M²	Superficie 301,76 m²	TCHIMBAMBA (AEROPORT)	Arr 01	MAKAYA Christian Wilfrid
28	31203 du 29/01/2024	Plle(s) 08	Bloc 129	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	SOUMANA BOMBOROU Ibrahim
29	31429 du 11/06/2024	Plle(s) 12	Bloc 40	Section BNA	Superficie 202,40 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MARTINEZ Joachim Astromary
30	31366 du 06/05/2024	Plle(s) 285 Qter	Bloc /	Section: I	Superficie 362,44 m²	Centre-ville (ex BOPLAC)	Arr 01	NGANGA Alain Magloire
31	30424 du 26/10/2022	Plle(s) 05 bis et 3 bis	Bloc 32	Section BP	Superficie 926,10 m²	MPITA	Arr 01	MABANZA Alain Roland
32	31299 du 23/03/2024	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 2608,54 m²	VILLAGE DJENO	Arr 06	BOUITI TCHITOULA Claudia Armelle et Enfts OBONGUI NAÏMA Herveline eOBONGUI NDEYE Moïda
33	31226 du 08/02/2024	Plle(s) 420 bis	Bloc /	Section M	Superficie 326,12 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	ANDZOUANA Odile
34	31218 du 05/02/2024	Plle(s) 17 bis	Bloc 30	Section BC	Superficie 200,00 m²	MPAKA (KM8)	Arr 03	KOUWENHOVEN Gus Serge et FARAH Rabih
35	31500 du 29/07/2024	Plle(s) 10	Bloc 19	Section /	Superficie 500,00 m²	DIOSSO (Flle Tchibelo)	LOANGO	TOUNGOULOU MBONDO Anodia Quenneth
36	30813 du 29/06/2023	Plle(s) 07	Bloc 85	Section BN	Superficie 411,40 m²	MPITA	Arr 01	MAVOUNIA NDOKO Armand Genil Bienvenu
37	31171 du 11/01/2024	Plle(s) 07	Bloc 325	Section BM4	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	OBA ICKET Roland Christel
38	31269 du 11/03/2024	Plle(s) 07	Bloc 07	Section BD	Superficie 300,00 m²	MPAKA (SNE)	Arr 03	LOEMBA Christina
39	30783 du 15/06/2023	Plle(s)02 et 03	Bloc 38	Section BYA	Superficie 1000,0 m²	COTE-MATEVE (Flle MOUAKOUNOU)	Arr 06	YIDI KABOU Sandra Karlyne
40	30743 du 17/05/2023	Plle(s) 12, 14 et 15	Bloc 01 bis	Section BL	Superficie 944,96 m²	NGOYO	Arr 06	BOUNGOU POATY TCHITOULA Thécia
								MOUNIENDE Alain

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Yvon Faustin Magloire
OKEMBA

Fait à Pointe-Noire , le 11 septembre 2024

38e SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Le Djiboutien Mahamoud Ali Youssouf remplace Moussa Faki Mahamat

Le 38e sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine s'est achevé, dimanche 18 février à Addis-Abeba. Les dirigeants du continent y ont pris part ont évoqué les crises qui secouent l'Afrique. Les rênes de la présidence tournante de l'UA ont été confiées au Président angolais Joao Lourenço, pour une durée d'un an, et la présidence de la Commission de l'Union au Djiboutien Mahamoud Ali Youssouf. Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, a évoqué l'urgence de la crise en République Démocratique du Congo (RDC), Il appelle à mettre fin à la flambée des combats dans ce pays, et au Soudan, deux conflits qui font peser, selon lui, une menace imminente sur la stabilité de tout le continent. Malheureusement, ni sanction, ni condamnation n'ont été prononcées contre Kigali.

Photo de famille des chefs d'Etat, de Gouvernements et d'autres participants

L'un des enjeux majeurs de ce sommet a été le remplacement du numéro 1 de l'organisation, le président de la Commission, le tchadien Moussa Faki Mahamat ayant passé le témoin à son successeur, le Djiboutien Mahamoud Ali Youssouf, qui a occupé le poste de ministre des Affaires étrangères dans son pays depuis 2005. Le dossier le plus urgent du nouveau Président de l'UA est assurément celui de la crise dans l'Est de la RDC dont il est familier. Médiateur désigné par l'UA depuis 2022, il n'est pas parvenu à empêcher la chute de Goma (Nord-Kivu) et de Bukavu (Sud-Kivu), entre les mains du M23, soutenu par l'armée rwandaise. Le risque de voir cette crise régionale dégénérer en conflit continental n'est pas à exclure. Le peuple congolais subit une fois de plus un cycle brutal de violence. Depuis le début de l'année, les rebelles du M23, soutenus par les Forces rwandaises, ont réalisé une percée face à l'armée congolaise.

L'implication de Kigali, a souligné Antonio Guterres, *«fait craindre une expansion du conflit au niveau régional, de même que le récent durcissement de ton entre le Rwanda et l'Afrique du Sud, l'un des principaux fournisseurs de contingents de la Mission de la Communauté de développement d'Afrique australe en RDC (SAMDRC), qui est déployée dans l'Est du pays aux côtés de la Mission de maintien de la paix de l'ONU (MONUSCO)».*

Tout en appelant au respect de l'intégrité territoriale de la RDC, il a affirmé que *«seul le dialogue permettrait de sortir de l'impasse actuelle».*

Toutefois, il a appelé à une cessation immédiate des hostilités, et demandé à la communauté internationale de s'unir pour mettre fin à l'afflux d'armes et au financement des combats. Lors de ce sommet, il y a eu également la signature de la charte de réconciliation inter-libyennes, entre les différentes parties en conflit, en présence du ministre congolais en charge des Affaires étrangères Jean Claude Gakosso, représentant le Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONFLIT A L'EST DE LA RD CONGO

Malgré la médiation des religieux, le M23 et ses alliés sont entrés à Bukavu

Composée des Eglises catholique et protestante, une délégation de médiateurs a été reçue, mercredi 12 février à Goma, par Corneille Nangaa, le coordinateur de l'Alliance Fleuve Congo (AFC) dont fait partie le M23. Après Kinshasa, les religieux ont poursuivi leurs consultations pour un pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC et dans la région des Grands Lacs, dans la ville désormais en grande partie contrôlée par le groupe armé soutenu par l'armée rwandaise.

L'entrée fracassante du M23 et de ses alliés à Bukavu

Corneille Nangaa avait reçu favorablement l'initiative des religieux dont il s'était dit prêt à écouter les requêtes et propositions. A cette occasion, les deux parties ont également pu évoquer des sujets les plus sensibles du moment. Parmi eux a figuré notamment la question de la date de réouverture de l'aéroport de Goma fermé depuis l'offensive du M23 sur la ville à la fin du mois de janvier. L'AFC, le M23 se sont montrés très ferme à ce propos, alléguant que l'aéroport ne sera rouvert à cause de nombreuses mines présentes sur le site, a affirmé la rébellion qui a exigé en outre le retrait des Forces sud-africaines.

S'agissant du nombre de victimes de l'offensive lancée depuis le début de l'année au Nord-Kivu, un autre point qui a compté parmi les plus délicats, l'Alliance de Corneille Nangaa a promis de publier un livre blanc pour clarifier ces chiffres. D'après l'AFC, elle n'a fait que 400 morts parmi les civils jusqu'à présent alors que l'ONU évoque le chiffre de 300 victimes. Composée des figures importantes des deux principales confessions religieuses de RDC, la délégation des Eglises catholique et protestante était composée, côté catholique, du président et du secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CENCO), Mgr Fulgence Muteba Mugalu et Mgr Donatien Nshole, ainsi que de l'évêque de Goma, Mgr Willy Ngumbi. Côté protestant, faisaient partie de la délégation, le révérend André Gédéon Bokundoa, représentant légal de l'Eglise du Christ au Congo (ECC), et son porte-parole, le pasteur Eric Nsenga.

Arrivés avec des demandes claires : cessation des hostilités et arrêt de l'avancée du M23 vers Bukavu, protection des civils, ouverture d'un canal de dialogue et la volonté d'écouter et de comprendre les revendications de leur interlocuteur, les chefs religieux se sont dits satisfaits de la rencontre. Assurant avoir reçu un accueil positif de l'AFC-M23 qui a pu expliquer les raisons de son action. Les échanges ont-ils affirmés, ont permis de dégager une convergence de vue sur la nécessité d'instaurer la paix.

Ils ont aussi été l'occasion de relayer les craintes de balkanisation du pays et de l'exploitation illégale des ressources de l'Est de la RDC. A l'arrivée, ils ont également et, surtout, renforcé la conviction des religieux que de nombreux problèmes pourraient être résolus si les Congolais s'asseyaient autour d'une table pour discuter, *«car la solution à la crise, n'est pas militaire»,* pnt affirmé les confessions religieuses.

Après sa rencontre avec le Président Félix Tshisekedi et des figures de l'opposition congolaise dans la capitale, la délégation religieuse, qui n'effectue qu'une mission d'écoute, prévoit de poursuivre ses consultations dans d'autres provinces de la RDC, puis à l'étranger, avant de regagner Kinshasa pour dresser un premier bilan de son initiative qui ne fait cependant pas l'unanimité dans la classe politique. Entre temps, cette médiation n'a pas empêché le M23 soutenu par l'armée rwandaise de prendre le contrôle de Bukavu, la capitale provinciale du Sud-Kivu.

A.-P. MASSAMBA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville. - Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

«SISTRA CONGO»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social : 8, rue Alphonse Mayama, quartier Nkombo, Djiri, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2025-B13-00056
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par **Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, le 21 janvier 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 28 janvier 2025, sous **Folio 019/14, numéro 047**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.) ;

Objet social : La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo :
* La collecte, le traitement et l'élimination des déchets ; récupération ;

Dénomination : «SISTRA CONGO» ;

Siège social**: 8, rue Alphonse Mayama, quartier Nkombo, Djiri, Brazzaville, République du Congo** ;

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ;

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique ;

Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration de souscription et de versement établie par **Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 21 janvier 2025** et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 28 janvier 2025, sous folio 019/15, numéro 048, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique ;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 21 janvier 2025, Monsieur **DEBI NYANGA Boniface**, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée ;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 03 février 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00056.**

Fait à Brazzaville, le 10 février 2025
Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

GABON

Le parti UDIS dénonce un acharnement judiciaire contre Hervé Patrick Opiangah , son président

L'ex-ministre Hervé Patrick Opiangah, ancien proche du président de la Transition Brice Clotaire Oligui Nguema qui est tombé en disgrâce, est introuvable. En novembre 2025, son parti avait appelé à voter contre la Constitution. Quelques jours après, la justice s'est abattue contre lui, pour une affaire de mœurs, selon le procureur de la République. Dans une déclaration jeudi 13 février 2025 à Libreville, son parti demande un non-lieu afin que son président revienne sur la scène politique.

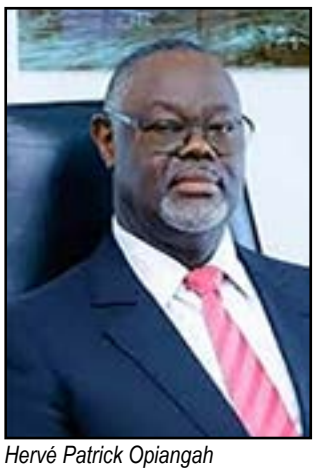

Hervé Patrick Opiangah

L'Union pour la démocratie et l'intégration sociale (UDIS), le parti d'Hervé Patrick Opiangah, est formel : son président a été traqué, son domicile et ses bureaux fouillés, son frère et sa fille interpellés puis gardés à vue pendant environ une semaine sans motif.

La plainte qui a déclenché cette tempête contre lui a été déposée près d'une semaine après, ce que ne comprend pas Georges Boupenga, porte-parole du parti. *«Nous demandons un non-lieu, parce que la procédure ne repose sur aucune preuve légale. Nous restons fermes et convaincus avec les preuves que nous avons. Le procureur a agi sans avoir en sa possession une plainte contre notre président».*

Hervé Patrick Opiangah est poursuivi par son ex-épouse Lucie Biloghe pour séquestration de mineur, inceste et viol de leur propre fille. Me Anges Kevin Nzighou, avocat de Lucie Biloghe, explique : *«Le fait de s'être constitué parti civil après le déclenchement de l'action publique n'est en rien illégal. M. Patrick Opiangah sait parfaitement le déroulé de la procédure. Donc le non-lieu qui est demandé par son parti ne se justifie pas. Son parti devrait se contenter d'espérer que M. Opiangah soit face à une justice libre».*

Hervé Patrick Opiangah, qui dénonce un harcèlement judiciaire, vit caché depuis novembre 2024.

Gaule D'AMBERT

Vente d'une demi-parcelle, quartier Massengo
La Parcelle est clôturée avec une maison de 2 portes .
Chaque porte comprend 2 chambres , salon, cuisine avec douche et toilette extérieure à chaque porte
La Parcelle est située au quartier massengo non loin du goudron, à l'arrêt école Réf CPA 9
Tel 06 662 37 39 05 543 82 76

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les écoles catholiques "l'Enfant Jésus" en ordre de marche

Les écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»* ont tenu le vendredi 24 janvier 2025 à la paroisse Saint François de Pointe-Noire leur conseil d'administration (session de programmation), au titre de l'année 2024-2025. Ce moment d'échange d'expériences a permis d'examiner et d'adopter les documents de pilotage pour la bonne marche de ces écoles. Il s'est déroulé en présence de Blanche Léonie Dembi, directrice départementale de l'Enseignement technique, d'Alescis Hestan Silvère Mananga, chef de service des études et de planification à la direction départementale de l'Enseignement général, du représentant des parents d'élèves et d'un échantillon d'élèves.

Les encadreurs et enseignants

La rencontre s'est ouverte par une prière dirigée par l'abbé Jean Hilaire Tchiloemba. Le père Vianney Kiaby, directeur diocésain de l'Ecole Catholique, a souligné que ce conseil d'administration permettra d'examiner et d'adopter les documents qui participeront à la bonne gouvernance des écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»*. Lesquelles ont adhéré aux écoles catholiques du diocèse de Pointe-Noire en 2019-2020 et comptent quatre sites: Saint François; Cathédrale Saint Pierre (cycle primaire et collège); Saint Kisito (Maternelle); et Jean et Saint Apôtre de Ngoyo (cycle maternel et primaire).

Pendant plus de quatre heures, sous la férule du président du conseil d'administration des écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»*, le père Vianney Kiaby, en présence du directeur général desdites écoles, Arnaud Rodrigue Bayonne, les participants ont examiné et adopté plus de sept documents: Evaluation du projet *«École Verte»* des écoles catholiques Enfant Jésus; Problèmes saillants des écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»* de l'année scolaire 2024-2025; Règlement d'ordre intérieur; Budget prévisionnel; Règlement financier des écoles, etc.

La directrice départementale de l'Enseignement technique a exprimé son émotion et sa joie de participer à cette rencontre. Elle a souhaité bon vent aux écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»*. Un souhait également exprimé par le représentant du directeur départemental de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Celui-ci a invité les participants à mettre en pratique les documents adoptés.

Le vice-président des parents d'élèves, Jean Pembé, a dit que cette rencontre a permis de savoir ce qui se passait au sein des écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»*.

Salomon Rony Nkounkou, représentant des apprenants, a dit un grand merci au directeur général des écoles catholiques *«L'Enfant Jésus»* qui leur a donné l'occasion, pour la première fois, de participer à ce genre d'événement clos par le père Vianney Kiaby.

Madocie Deogratias MONGO

RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE

Hommage de la chrétienté de Brazzaville à Joseph Maloumbi Nganga «Ya Débat»

Des milliers de personnes, toutes origines confondues, chrétiens ou non chrétiens, ont bravé la pluie mercredi 12 février 2025 à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Ils sont venus de partout, des quartiers populaires, des paroisses et même des autres diocèses pour rendre un vibrant hommage à Joseph Maloumbi Nganga *«Ya Débat»*, président du bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL), berger diocésain et vice modérateur national du Renouveau charismatique catholique qui est retourné vers le Père à l'âge de 64 ans, le vendredi 31 janvier dernier, des suites d'un accident vasculaire cérébral (AVC).

Joseph Maloumbi Nganga «Ya Débat»

L'homme qui a drainé des foules compactes et bigarrées lors des campagnes d'évangélisation organisées par le Renouveau charismatique catholique, laïc engagé, grand prédicateur de la Parole de Dieu, éducateur, organisateur, accompagnateur, ami de Dieu par la prière, homme de foi comme l'a souligné l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville au cours de son homélie, a eu droit à des obsèques dignes de son rang. Trois évêques ont concélébré cette messe des funérailles: NN.SS Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique du Centre, vice-président de la CEC et Ildervert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala et de la Province ecclésiastique du Centre. De nombreux prêtres et religieuses ont fait le déplacement de la Place mariale archicomble pour témoigner de leur amour tout le service rendu par "Ya Débat" à l'Eglise. Ce qui explique la présence de délégations venues d'autres diocèses. Merci à "Ya Débat" pour le travail accompli. Comme qui dirait: *«Il y a un temps pour chaque chose, déclare l'ecclésiastique. Il y a pour chaque chose sur terre un début et une fin. Si le bon Dieu, créateur de toute chose s'est reposé après six jours d'intense activité, celui dont l'existence est limitée dans le temps et l'espace ne le serait-il pas?»*. Joseph Maloumbi Nganga *«Ya Débat»*, toujours disposé à courir pour aller annoncer la Parole de Dieu, nous laisse un grand témoignage de fidélité et de foi. L'ami de tout le monde, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, a terminé son pèlerinage sur terre. Il repose pour l'éternité au cimetière du centre-ville.

Les prêtres, les membres du renouveau charismatique conduisant le cercueil de Ya Débat vers le corbillard

Les trois évêques concélébrants

Prions donc le Maître de lui accorder une place de choix dans son royaume céleste. Il laisse une veuve, quatre enfants et six petits-enfants.

Pascal BIOZI KIMINOU

CONNECT NDT CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITEE / AU CAPITAL DE: 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: ROUTE DES DALETTES DE SANGOLO EN ALLANT VERS LA CLINIQUE MONT-SINAI
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO / RCCM N° CG-PNR-01-2007-B12-00074

CESSION DES PARTS SOCIALES

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: CONNECT NDT CONGO du 20 Janvier 2025, enregistré en date du 05 Février 2025 à Pointe-Noire, sous le folio **025/12 n°1015** au bureau de l'Enregistrement des domaines et du Timbre du Centre-Ville, il a été décidé:

1- L'Approbation des cessions des parts sociales suivantes: • Cession des QUATORZE (14) parts de Cinquante mille (50.000 F.CFA) chacune de valeur nominale de Monsieur **VEITCH LESLIE JOHN** en faveur de Monsieur **MBEMBA MAMPOUYA Davy Rodrigue**; • Cession des QUATORZE (14) parts de Cinquante mille (50.000 F. CFA) chacune de valeur nominale de Monsieur SOMERS GRAHAM VICTOR en faveur de Monsieur **MBEMBA MAMPOUYA Davy Rodrigue**; • Cession des QUATORZE (14) parts de Cinquante mille (50.000 F.CFA) chacune de valeur nominale de Monsieur DAVIS KEITH RONALD en faveur de Monsieur MBEMBA MAMPOUYA Davy Rodrigue.

L'assemblée des associés approuve les cessions et tient celles-ci pour biens et valablement signifiées à la société, de dispenser les parties de toute notification ultérieure et d'agréer l'associé: Monsieur MBEMBA MAMPOUYA Davy Rodrigue.

Monsieur **MBEMBA MAMPOUYA Davy Rodrigue** est devenu associé majoritaire avec 104 parts.

2- La deuxième résolution, la modification des articles 6 et 7 des statuts.

3- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres, s'il y a lieu.

Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00145.**

Fait à Pointe-Noire, le 10 Février 2025.
Pour avis,
Le Gérant.

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse: Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'actionnaire unique administrateur général en date du mardi 07 janvier 2025, dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du **07 janvier 2025**, enregistré, même ville le 23 janvier de la même année, folio **016/36**, sous le numéro **0552**,

L'actionnaire unique de la Société **WING WAH EXPLORATION & PRODUCTION PETROLIERE, SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL,** en sigle **WW E & P SAU,** décide de transférer le siège social de la société du 167, Avenue Emmanuel DADET, Centre-ville, Pointe-Noire, au **5, Avenue Stéphane Tchitchelle, Centre-ville (Tour SCI), Pointe-Noire.**

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2015-B15-00565.**

Pour avis

LE NOTAIRE

Me Stanislas Gervais BAKISSY

Programme des festivités du cinquantenaire de la confrérie Sainte Rita de Cascia au Congo

- **Vendredi 21 mars 2025:** Dans l'après-midi, visite du Musée du Cardinal par tous les dévots; dépôt des gerbes de fleurs sur les tombes du CEB et de Mgr Barthélémy BATANTU en la Cathédrale Sacré-Cœur.
- **Samedi 29 mars 2025:** cérémonie de levée de fonds pour soutenir les actions à réaliser;
- **Jeudi 22 mai 2025:** En la fête patronale de Sainte Rita de Cascia, pose de la première pierre pour la construction du Sanctuaire dédié à Sainte Rita, à Djoumouna par Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque Métropolitain de Brazzaville et Président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), parrain du Cinquantenaire
- **Samedi 21 juin 2025:** Messe des défunts de la Confrérie, des anciens aumôniers diocésains de la Confrérie et des Pasteurs de notre Eglise;
- **Vendredi 10 octobre 2025:** Conférence-Débat sur Sainte-Rita, en marge des travaux de la 54e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) en vue de donner la parole aux témoins, aux pionniers, aux anciens et aux acteurs directs de la Confrérie, afin de retracer son parcours historique;
- **Dimanche 12 octobre 2025:** Messe de clôture des festivités à l'occasion de la clôture des travaux de la 54e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, à la Place Mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

NB: D'autres activités sont prévues, notamment: Tournoi de Ndzango, de football et marche sportive; Salubrité, don de sang, opération dépistage de la tension artérielle et de la glycémie; Triduum; Pèlerinages au Mont cardinal Emile BIAYENDA et à la Cité de Djoumouna; Concert de chants, théâtre, exposition vernissage photos souvenirs; Aumônes, partage, visites aux malades grabataires.

REFLEXION

Les personnes consacrées: témoins de l'espérance (Suite et fin)

A l'image du Seigneur Jésus-Christ que le Père a consacré et envoyé dans le monde (Jean 10,36), ceux et celles que Dieu appelle à sa suite sont eux aussi consacrés et envoyés dans le monde pour poursuivre sa mission. C'est le cas des personnes qui choisissent de faire de Jésus le *«Tout de leur existence: les consacrés par les conseils évangéliques»*. L'Eglise au travers de la solennité de la Présentation de Jésus au Temple, le 2 février de chaque année, a fait le choix de prier pour la vie consacrée, qui est un don de Dieu à son Eglise.

- Dans les paroisses, à la catéchèse et au service des plus pauvres par le biais de l'action caritative et aussi par leur présence dans divers aumôneries, etc. Par toute leur vie, les personnes consacrées suscitent l'espérance, cette espérance qui est joie de vivre, bien-être physique et spirituel, force de résilience. Elles sont l'espérance même des plus pauvres, des marginalisés, des sans voix, des personnes âgées, des orphelins, etc.

3) Par le témoignage de vie fraternelle

Par la vie fraternelle vécue en communauté, les personnes consacrées vivent dans l'espérance. De cette manière, elles témoignent de l'amour de Dieu, dans la conscience qu'elles ne sont pas des anges, ni des saints, ni de personnes meilleures que les autres, mais dans la certitude que c'est le Seigneur qui appelle qui il veut et comme il le veut et que c'est encore Lui qui nous donne sa grâce. La vie fraternelle demeure un projet, un don de Dieu qui veut communiquer son amour, sa communion. A travers la vie fraternelle vécue en communauté, les consacrés apprennent aux hommes et aux femmes de ce temps qu'il est possible de vivre ensemble dans l'amour comme des frères ou des sœurs, bien qu'appartenant à diverses cultures. Que serait l'Eglise sans vie consacrée? Quel avenir pour la vie consacrée dans nos Eglises africaines aujourd'hui?

Sr Thècle Saurelle Bahamboula

L'année jubilaire décrétée par le Saint Père peut être pour nos Eglises particulières une aubaine, une opportunité pour porter à cœur les défis auxquels est confrontée la vie consacrée, à savoir la place de la vie consacrée, la pénurie des vocations religieuses, la mondanité, le manque de moyens pour la mission. Ensemble, continuons de marcher dans l'espérance, car l'espérance ne trompe pas. A tous les consacrés, l'occasion nous est donnée de tenir bon dans notre vocation, celle de demeurer témoin de l'espérance au cœur de ce monde.

Sr Thècle Saurelle BAHAMBOULA
Religieuse de Notre-Dame du Rosaire

INSTITUT SUPERIEUR CATHOLIQUE MATER DEI
Inscriptions ouvertes pour l'année 2024-2025
Frais: 35.000 F.CFA

Licence en:
- Economie et Développement;- Informatique de gestion;- Réseaux et Techniques de maintenance;- Gestion et Administration des institutions scolaires et de formation;- Education à la culture de la paix et gestion des conflits;- Pédagogie sociale et de culture religieuse;
- Catéchèse et pastorale.

Formation des formateurs
Durée: - 3 mois (Janvier-mars); - 1 année
Catéchèse et pastorale
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme
Formation en sciences religieuses
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme
Condition d'inscription
- Etre détenteur du BAC ou d'un diplôme équivalent
- Pièces à fournir:
- Une demande manuscrite ou une lettre de motivation
- Trois photos de format d'identité
- Une copie de relevé des notes du BAC
- Un certificat médical daté de moins de 3 mois

Pour la filière des sciences religieuses, catéchèse et pastorale, une lettre de recommandations de l'Evêque, du Curé, du Supérieur Majeur ou du responsable diocésain du mouvement d'apostolat.

Adresse: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville
Tél.: +242 06 490 10 11.

Caritas Brazzaville

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE
COMMISSION DIOCESAINE DE LA CARITAS
01, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA
Cathédrale Sacré-Cœur Centre-Ville Brazzaville
République du CONGO-BRAZZAVILLE
B.P 117 ou B.P 2301
Tél.: (00242) 06 585 48 32
Whatsapp : (00242) 06 625 26 28
Email : caritasdiocesainedebrazzaville@gmail.com

Annonce

En raison de forte demande de notre clientèle d'une part, et des problèmes logistiques liés entre autres aux récurrents délestages de l'électricité publique d'autre part, les services d'optique et d'ophtalmologie de la Caritas diocésaine de Brazzaville concèdent une rallonge de la promotion de consultations et ventes de lunettes, jusqu'au vendredi 28 février 2025.

La prochaine promotion dite « Pâques : nouvelle vue, nouvelle vie » aura lieu du mardi 01 avril au vendredi 16 mai 2025 inclus.

Durant cette période, tous les différents tarifs sont revus à la baisse :

- La consultation par réfraction automatique : 2.500 FCFA (au lieu de 5.000 FCFA)
- Les prix des lunettes seront également revus à la baisse :
  - ✓ Progressif : 50.000 FCFA ..... au lieu de ..... 75.000 FCFA.
  - ✓ Double foyer : 40.000 FCFA ..... au lieu de ..... 65.000 FCFA.
  - ✓ Foyer simple avec axe : 40.000 FCFA ..... au lieu de ..... 65.000 FCFA.
  - ✓ Foyer simple : 35.000 FCFA ..... au lieu de ..... 50.000 FCFA.
- Les Verres à commander en Europe : 75.000 FCFA ..... au lieu de ..... 137.000 FCFA.
- Les Verres hors gabarit : 100.000 FCFA ..... au lieu de ..... 150.000 FCFA.

Lieu : Cathédrale de Brazzaville, derrière l'Institut Mater Dei, bureau de CARITAS

Jours : Du mardi au vendredi ; Horaires : De 09heures à 16heures ;

Contacts téléphoniques : 06 650 63 64 / 06 888 9867 / 06 585 48 32.

Remerciements réitérés pour votre confiance. Vous êtes les bienvenus à la CARITAS !

Pour le service optique, Dr Eugène ESSAMI.

Pour la Caritas diocésaine de Brazzaville, Mr l'Abbé Mathieu BAKANINA.

SEPTIÈME DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE C

« Ne jugez pas (...). Pardonnez, et vous serez pardonnés. Donnez, et l'on vous donnera : c'est une mesure bien pleine, tassée dans le pan de votre vêtement »

***Textes*: Is 26, 2. 7-9.12-13.22-23; Ps 102; 1 Co 15, 45-49; Lc 6, 27-38**

Ceux qui s'étaient rassemblés près de Jésus avaient bénéficié d'un enseignement riche, pertinent mais difficile à accepter. Ce message est aussi le nôtre aujourd'hui : *«À vous qui m'écoutez, disait Jésus, aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. Souhaitez du bien à ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous calomnient. À celui qui te frappe sur la joue, présente l'autre. À celui qui te prend ton manteau, laisse prendre aussi ta tunique »*. Les mots de Jésus sont bouleversants et poignants. Ce qu'il nous demande n'est peut-être pas d'ordre humain. Peu de gens parviendraient à une telle philosophie, disons à un tel épicurisme. Il faut avoir un haut degré spirituel pour percevoir le fond de l'enseignement de Jésus : *«L'amour des ennemis»*. Jésus veut bâtir au milieu de nous une société d'amour de paix et de Justice. Cela passe à travers des attitudes de dialogue et de réconciliation. Jésus veut nous réconcilier avec Dieu, avec autrui et avec nous-mêmes. Sa règle est donc celle de la douceur, du pardon et de grandeur. Aimer son ennemi, faire du bien à celui qui m'haït, souhaiter du bien à celui qui me maudit, prier pour mon calomniateur ne pourrait se faire qu'avec l'aide de Dieu, l'aide de notre Seigneur Jésus-Christ. Ce que Jésus nous demande de faire, il l'a fait. Pensons à ses paroles sur la croix : *«Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font»* ; à la femme adultère, Jésus dit : *«Moi, non plus, je ne te condamne pas. Va, ne pêche plus»* ; à l'impotent, il dit : *«Tes péchés sont pardonnés»*. À travers toutes ces paroles et bien d'autres, Jésus nous transmet l'esprit de cohésion, d'unité, d'amour, de paix et d'amitié. Voilà l'esprit par lequel nous pouvons détruire la haine, la jalousie, les médisances, l'égoïsme, et que sais-je encore.

Malgré le mal dirigé contre lui, David se refuse de faire du mal à celui qui avait été choisi par Dieu. Il dit à Abishaï : *«Ne le tue pas ! Qui pourrait demeurer impuni après avoir porté la main sur celui qui a reçu l'onction du Seigneur»*. Ce raisonnement est sain. Il est porteur d'unité et de paix. *« Aujourd'hui, le Seigneur t'avait livré entre mes mains, mais je n'ai pas voulu porter la main sur le messie du Seigneur »*. Avec David, apprenons à respecter ce que Dieu accorde à ceux qu'il appelle à sa mission.

Face aux divisions, aux conflits et guerres qui minent nos sociétés, nous sommes invités à cultiver l'esprit de réconciliation, de dialogue, d'amour et de pardon. Ce qui est vrai, demander pardon n'est pas une lâcheté mais une grandeur d'âme. La miséricorde est le chemin que Jésus nous propose pour bâtir des communautés pleines de vie et de Joie. Car, heureux ceux qui savent donner un peu de leur sourire, ils auront écrit une nouvelle page d'évangile. Christ, en révélant dans l'évangile l'amour-miséricorde de Dieu, exigeait en même temps aux hommes qu'ils se laissent guider dans leur vie par l'amour et la miséricorde. Le pape François a vraiment raison de dire que *«l'ennemi c'est quelqu'un que je dois aimer. Dans le cœur de Dieu, il n'y a pas d'ennemis, Dieu a des enfants. Nous nous construisons des murs, nous construisons des barrières et nous classons les personnes. Dieu a des enfants»*. Gardons entre nous l'esprit de Dieu-Trinité.

Seigneur, sans ton amour, nous sommes perdus.

Abbé Serge BABINGUI,
Diocèse de Nantes (France)

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La Commission nationale congolaise à l'école de l'IGF

Une délégation de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR), sous la présidence de Joseph Mana Fouafoua, a effectué, du 24 au 26 janvier 2025, une visite de travail à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), pour s'inspirer du modèle de l'Inspection générale des finances (IGF) en matière de transparence dans la gestion des finances publiques.

Joseph Mana Fouafoua et Jules Alingete, (au milieu) entourés des commissaires

Pendant son séjour de l'autre côté du fleuve, la délégation de la CNTR a eu des échanges avec l'inspecteur général des finances de la RD Congo, Jules Alingete, ainsi qu'avec le corps des inspecteurs des finances. L'occasion a permis à la partie congolaise de présenter les grandes actions dont son code de transparence dans la gestion des finances publiques, les missions déjà réalisées, à l'instar du plan stratégique 2025-2029 assorti d'un plan d'action. Ce plan met l'accent sur le renforcement des mécanismes de transparence dans la gestion des ressources publiques. A cela s'ajoute quelques chantiers en cours d'exécution.

Les deux parties ont fait le tour d'horizon des questions qui ont atrait à la transparence et la responsabilité en vue d'améliorer le mode de gestion des finances publiques dans les deux pays frères.

A l'issue des échanges, le président de la CNTR, Joseph Mana Fouafoua, s'est dit satisfait et s'est résolu d'approfondir les échanges, la compréhension mutuelle et le partenariat entre les deux structures.

Il a par ailleurs fustigé la mégestion constatée dans les pays africains. *«Avec toutes les richesses que nous avons en Afrique ainsi qu'une population jeune, nous avons du mal à nous développer véritablement. Le mal, c'est la mauvaise gouvernance. L'effort fourni par l'Inspection générale des finances de la RDC est considérable. C'est un modèle à suivre dans toute l'Afrique»*, a-t-il dit.

Ravi de la visite de la CNTR, Jules Alingete s'est dit disponible de poursuivre les échanges avec la délégation de la CNTR. *«Nous avons voulu savoir ce qui se fait chez eux, parce qu'il y a des choses que nous avons tirées de leur expérience et qui nous permettront d'améliorer notre système des finances publiques»*, a indiqué l'inspecteur général des finances de la RDC.

A noter que les missions de travail régulières de la CNTR traduisent la volonté des cadres de cette institution à migrer vers des résultats fructueux en matière de gouvernance des finances publiques dans le pays, qui depuis une certaine époque, n'est plus pris pour exemple.

Germaine NGALA

AGRICULTURE

Le soutien de l'ambassade d'Allemagne aux femmes d'Ignié porte ses fruits

Une délégation conduite par l'ambassadeur par intérim de la République fédérale d'Allemagne au Congo, Manuel Müller, a visité, vendredi 14 février 2025 au village Mandiela, à 65 km de Brazzaville, la coopérative des femmes de Notre Dame- du Perpétuel secours (COOFI) d'Ignié. Cette visite entre dans le cadre de l'évaluation par l'ambassade du projet *«Modernisation de la chaîne de transformation du manioc»* au financement duquel l'Allemagne a contribué à hauteur de 6.500.000 francs CFA.

Les membres de la coopérative autour de Manuel Müller

La coopérative des femmes de Notre-Dame du perpétuel secours d'Ignié est focalisée sur la transformation du manioc. Son projet vise à moderniser la chaîne de transformation du manioc *«en mettant en œuvre des pratiques écoresponsables pour réduire au maximum les déchets générés tout en augmentant la rentabilité de leur activité économique»*, a souligné Mme Véronique Gnekoumou, sa promotrice.

Les femmes travaillaient avec des outils rudimentaires. Leur activité avait révélé une très faible profitabilité due à plusieurs facteurs. Pour pallier à certaines difficultés, la Coopérative a recherché et obtenu un financement que leur a octroyé l'ambassade d'Allemagne. Avec cette subvention, elle a pu acquérir des équipements facilitant le travail et la transformation des tubercules de maniocs en farine, entre autres, un éplucheur, une presse-hydrique, quatre tables métalliques de séchage, un moulin à foufou, une couseuse de sacs et des emballages ou sacs vides pour accroître l'efficacité opérationnelle et améliorer la qualité des produits dérivés du manioc.

Manuel Müller est allé s'enquérir de la situation sur le terrain. Reçu par la promotrice de cette coopérative et toute l'équipe, il a suivi avec attention les informations qui lui ont été communiquées. Il est sorti de cette visite satisfait au regard des résultats atteints par les membres de la Coopérative. *«Je suis très ravi d'être ici avec les femmes de la coopérative. Très actives, elles produisent non seulement du manioc de la terre très fertile du Congo, mais aussi elles transforment ce manioc en farine. Les femmes sont vraiment engagées et elles peuvent avoir plus de revenus pour leur famille. Je peux dire que cette initiative des femmes est bonne. Le soutien de l'ambassade d'Allemagne est bien utilisé par les femmes. Le moulin qui est ici profite aussi aux voisins du village, ce qui donne un revenu supplémentaire à la coopérative»*, a dit le diplomate.

Pour Mme Véronique Gnekoumou, *«l'intégration d'une agriculture mécanisée pourra jouer un rôle clé dans l'amélioration de la productivité, de la qualité des produits et de la durabilité de l'activité des membres de la Coofi. Ces femmes veulent adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement»*. Quant à Mme Eugenie Ntelo, présidente de la coopérative, elle a lancé un appel pour un autre appui pour faire face aux difficultés.

La coopérative des femmes de Notre-Dame du Perpétuel secours (COOFI) d'Ignié s'est lancée dans la production de sa matière première depuis le mois de mars 2023 et exploite 3 hectares de terres.

Philippe BANZ

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE
B.P : 4866, téléphone : (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : moussphile@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 30 octobre 2023, a été constituée la société dénommée **DAN SERVICES-SARL**, aux caractéristiques:
-**Dénomination: DAN SERVICES-SARL**
-**Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée.
-**Capital social:** 1.000.000 F CFA.
-**Siège social:** Pointe-Noire 11, Avenue Raymond PAILLET, quartier OCH, téléphone: 05 544 19 81.
-**Objet social:** L'import et export des marchandises, du matériel électroménager, du matériel de construction, des produits de l'alimentation générales et, pour la réalisation de l'objet social, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles; l'emprunt de toues sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux; la prise en location gérance de tous fonds de commerce; la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
-**Durée:** 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.
-**Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 2000, Folio 212/12 du 03 novembre 2023.
-**Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le **n° CG-PNR-01-2023-B- 01099** du 13 novembre 2023.
-**Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, **n° CG-PNR-01-2023-B12-00195** du 13 novembre 2023.
-**Gérance:** Monsieur **GEBREAMLAK Daniel Tesfamariam** est nommé gérant de la société.

Pour avis

Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

LAH SERVICES

Société A Responsabilité Limitée Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège Social: 105, rue Dubaï, Centre-ville, Poto-poto
Brazzaville - République du Congo
RCCM CG-BZV-01-2025-B12-00024

Aux termes d'une décision des Associés annexée à l'acte reçu par Maître **Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA**, Notaire à Brazzaville enregistré à Brazzaville (EDT la Plaine) le 02 janvier 2025, sous le numéro 0020, folio **001/20**, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: LAH SERVICES
Capital social: 1 000 000 F CFA
Siège social: 105, rue Dubaï, Centre-ville, Poto-poto
Objet social: Commerce de véhicules automobiles (Achat, vente et location de véhicules automobiles).
Gérant: Mamadou LAH

Pour avis,

Les Associés.

BANQUES

La Congolaise de Banque devient Bank Of Africa

Depuis le 1er janvier 2025, La Congolaise de Banque (LCB) est devenue Bank Of Africa (BOA). D'ores et déjà, celle-ci a lancé officiellement ses activités sur le territoire congolais. C'est une nouvelle banque commerciale dans le paysage bancaire congolais!

De g. à dr.: Christel Diatha N'Tondélé, Mamadou Igor Diarra et Mick Closer Obongo

L'annonce a été faite par ses responsables, samedi 8 février 2025, au cours d'une conférence de presse animée par Mamadou Igor Diarra, directeur régional pour l'Afrique centrale de Bank Of Africa et directeur général de BOA Congo; Christel Diatha N'Tondélé, directeur général adjoint de BOA Congo, et Mick Closer Obongo, directeur Pôle exploitation de cette banque, au siège de l'agence centrale, à Brazzaville.

A la lumière des échanges après les différentes présentations, les journalistes ont été édifiés sur la place qu'occupe désormais BOA Congo dans le pays, en intégrant le groupe Bank Of Africa. Elle occupe la 3e place et devient de ce fait le 19e membre du réseau bancaire panafricain BOA qui existe déjà dans 18 pays du continent. Selon les responsables, BOA Congo se positionne comme un acteur bancaire majeur au Congo. Elle s'engage à jouer un rôle clé dans la diversification de l'économie nationale, en mettant l'accent sur des secteurs essentiels tels que l'agriculture et l'habitat. L'une des orientations stratégiques du groupe est d'accélérer la transformation bilancielle en allant vers le financement des PME. Le développement des PME, principal bassin d'emploi et de diversification de l'économie, sera un axe prioritaire et directeur de développement à terme. BOA Congo entend ainsi maximiser les opportunités économiques pour le Congo, tout en renforçant la stabilité et la compétitivité du réseau bancaire local. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, BOA-Congo appelle à une collaboration étroite entre les banques, les autorités et les différents acteurs économiques. Elle met en exergue le renforcement des synergies avec le système judiciaire pour sécuriser les crédits; la mise en place de mesures incitatives à la construction des logements économiques et la promotion d'un cadre réglementaire plus souple et adapté au développement économique.

BOA Congo veut s'imposer comme un partenaire clé pour le financement de l'économie nationale. *«LCB, en devenant BOA Congo, aspire à devenir une plateforme bancaire régionale de référence pour la zone CEMAC... Ce changement symbolise l'engagement renouvelé de la banque envers le développement économique du pays et la mise en œuvre de stratégie innovante au service de l'économie»*, a rassuré Mamadou Igor Diarra,

Depuis sa privatisation en 2004, la LCB a connu une évolution avec l'entrée initiale de Bank Of Africa dans son capital à hauteur de 25 %, puis une augmentation progressive de cette participation à 38 % en 2015.

En avalant LCB, BOA Congo se retrouve avec un réseau de 22 agences couvrant l'ensemble du territoire national. La banque est toutefois prête à relever de nouveau défis.

A noter que le réseau bancaire panafricain BOA est présent dans 18 pays d'Afrique: Benin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Congo, Ethiopie, France, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Niger, Ouganda, RDC, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Togo.

Philippe BANZ
& Viclaire MALONGA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'AUF conclut un deuxième accord-cadre avec l'ESGAE

En l'après-midi du mercredi 29 janvier 2025, aux points de rencontre de l'École supérieure de gestion et d'administration des entreprises (E.S.G.A.E.), dans le 4e arrondissement de Brazzaville, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), représentée par délégation par le Pr. Alain Kiyindou, directeur régional Afrique centrale et Grands lacs et l'ESGAE, par son directeur général, le Pr. Roger Armand Makany, ont renouvelé la convention de soutien et l'accord-cadre de partenariat liant les deux structures, pour la formation doctorale de cet établissement privé d'enseignement supérieur. Devant un parterre de responsables du Bureau national de l'AUF, des responsables et des étudiants de l'ESGAE.

MM. Alain Kiyindou et Roger Armand Makany présentant l'accord-cadre renouvelé et signé.

A l'instar du premier signé en 2022 et qui a été concluant après évaluation, le délai du nouvel accord-cadre court également sur une période de trois ans. Une bonne nouvelle pour les 21 doctorants que compte désormais cette école privée d'enseignement supérieur dont la première promotion, sauf imprévu, est attendue cette année.

Les raisons de l'accord. L'AUF, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement de la recherche, en particulier d'appui à la promotion des écoles doctorales des établissements membres, apporte son soutien à leur encadrement. C'est dans cette veine qu'elle appuie l'école doctorale en sciences de gestion de l'ESGAE, qui en est membre titulaire, à travers l'organisation de six missions d'enseignement en son sein et la réalisation des actions ci-après: financement de la mobilité des enseignants missionnaires venant de l'Europe et d'Afrique pour l'encadrement des doctorants; prise en charge de leur restauration et prise en charge de leurs indemnités d'enseignement.

Le délai de réalisation de ces missions court jusqu'au 30 décembre 2025. Les crédits alloués pour mettre en œuvre le projet sont assurés par l'AUF, conformément au budget prévisionnel validé.

L'ESGAE s'engage pour sa part à désigner les cinq enseignants missionnaires…

«Le renouvellement de l'accord-cadre signifie respect de critères et des engagements... Cet accord-cadre appuie les activités académiques de l'ESGAE menées dans le cadre du système LMD. Ce que nous devons retenir c'est que c'est un évènement très important pour les trois années à venir. Car, cet accord-cadre ouvre des perspectives très heureuses pour les étudiants de l'ESGAE au-delà du Master», a indiqué le Pr Roger Armand Makany, en souhaitant la bienvenue au délégué de l'AUF.

Pour le Pr. Alain Kiyindou, «l'AUF a un rôle fondamental à jouer dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur; dans la mise en place des structures œuvrant dans les domaines de la recherche et de l'employabilité des jeunes lequel est au cœur de l'ESGAE. Mais, cette école s'est engagée dans un autre défi, celui de la recherche en ouvrant son école doctorale…Au bout des trois premières années, le bilan est positif. Un travail important a été fait, le cahier des charges tout comme les critères ont été respectés. Et mon déplacement me permet de participer en présentiel à la signature de cet accord-cadre pour redynamiser les activités que nous avons en partenariat».

Les signataires posant avec les délégations de deux structures

Pour mémoire, l'ouverture du Doctorat de l'ESGAE a été préparée par trois évènements majeurs: l'accréditation des diplômes de Master de l'ESGAE par le CAMES en 2017; la signature en 2019 de la convention entre le ministère de l'Enseignement supérieur et l'ESGAE reconnaissant son Doctorat et partant, la résolution n°SO-CM/CAMES/2021-022 prise par le Conseil des ministres du CAMES, portant adhésion de cette Ecole comme institution d'enseignement supérieur, membre du CAMES, permettant ainsi à l'ESGAE de présenter ses docteurs à la promotion des grades du CAMES

Le Doctorat de l'ESGAE est un diplôme de niveau Master + 3 sanctionnant une formation de haut niveau sur trois ans et une thèse réalisée au sein de l'équipe de recherche en sciences de gestion. Il est adossé sur les quatre spécialités du Master (Management des ressources humaines, Management des finances, Management commercial et Management des Pme et prospective stratégique). Les thèses sont dirigées par des enseignants-chercheurs internationaux habilités à diriger des recherches.

L'admission au Doctorat de l'ESGAE est prononcée par le directeur général, après avis du Conseil de l'Ecole doctorale.

Viclaire MALONGA

ERRATUM

Il s'est glissé dans notre article intitulé: *«L'Eglise évangélique du Congo signe une convention de partenariat avec l'ESGAE»* paru dans La Semaine Africaine n° 4268, une erreur calendaire. Au lieu de mercredi 29 janvier 2025, lire jeudi 30 janvier 2025.

Toutes nos excuses pour le désagrément causé aux organisateurs de cet évènement.

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N°157/2025/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
01	N° 9203 du 09/12/24	Section :C3; bloc: 99, Plle: 2, Sup: 268,46 m2	10, Avenue Principale de la congolaise (Q N S.D.T)	Makélékélé	LOUGANANA Lea Pulcherie Blanche
02	N°9022 du 17/07/24	Section : -, bloc :-; Plle : -, Sup. 20 000,00 m2	Village NKAMA-MBANGALA	Pool	NKOUKNKOU Georgine
03	N°7932 du 29/04/24	Section : AT2; bloc: 142, Plle: 11 (ex 1); Sup: 453,60 m2	Rue Tsinguidi (quartier la Base)	Mfilou	BRUNNING-jessica samuelle
04	N°6978 du 10/10/22	Section : bloc :- ; Plle : -, Sup. 194.352,35 m2 soit 19ha43a52ca	Village loukoko	Pool	BILOMBO jean blaise chrysostome
05	N° 9180 du 19/11/24	Section :BH2, bloc :52, Plle: 05; Sup, 791,88 m2	36, Rue Nséndé Daniel Qtier Massissia	Madibou	BAZABIDILA Gabriel
06	N°9157 du 11/11/24	Section : AM, bloc : 45, Plle: 4, Sup: 293,53 m2	07, rue Babassana (Quartiet 701 Kibouéndé)	Mfilou	MBELOLO MAKIADI Guylain
07	9288 du 20/01/25	Section :AM, bloc :45, Plle: 04; Sup 293,53 m2	07, Avenue Babassana (Quartier 701 Kibouéndé)	Mfilou	MBELOLO MAKIADI Guylain
08	N°9157 du 11/11/24	Section : G, bloc: 127(ex 61a), Plle:1, Sup: 217,92 m2	64, Rue Mafouta Sébastien (ex rue Jean Bart)	Bacongo	IKUZWE FILDAWUS
09	N°9192 du 08/10/24	Section : -;bloc : - ; Plle : -, Sup: 169,32 m2	171 bis, Rue Matoumbou (quartier 704 Ngambio)	Mfilou	NGOUMBA Jean Christ
10	N°9217 du 13/12/24	Section : B2, bloc :144, Plles: 06, Sup 387 ,88 m2	26, Rue Nzabana Jadot (Qtier Diata)	Makélékélé	NDZOUZI GOUAMA Honorine
11	N°9231 du 19/12/24	Section : E, bloc : 76(ex 23); plle: 02, Sup :373,80 m2	24 Rue François Niama Nkassi (Rue Chaptal)	Bacongo	MOUKOURI Valélé Carmen
12	N°9218 du 13/12/24	Section : C ; bloc: 75, Plle: 16 (ex 792), Sup: 266,11 m2	792 Av, Simon Kimbangou	Makélékélé	MPASSI Edith
13	N°7264 du 16/03/23	Section : - , bloc -, Plle :- , Sup: 4411, 54 m2	Michel Kolelas (LOUKANGA II)	Pool	NIANGOUNA née NKENKELA BABY Frann
14	N° 9173 du 18/11/24	Section :C2, bloc : 95, Plle: 25; Sup : 226,72 m2	Case 709 (Quartier Mpissa)	Bacongo	Couple PALA BAKIKOUNA
15	N°9170 du 15/11/24	Section :-, bloc : -, Plle :- Sup: 2249,46 m2	Quartier Makoumbou (Kinkala)	Pool	NIABIA GANGA Alain Blaise J
16	N°9239 du 23/12/24	Section :D2, bloc : 05 ; Plle : 07; Sup: 369,35 m2	14, Rue Kimbouta (la Frontière)	Moungali	Enfants BATEBI
17	N°9925du 24/10/24	Section :-, bloc : - ; ;Plle : -; Sup : 403, 43 m2	Quartier Banziémo	Pool	NDEBEKA BIYENGUI Edwige
18	N°7636 du 08/05/22	Section :-, bloc :-; Plle : -; Sup 1303, 37 m2	Quartier Banziémo	Pool	NDEBEKA BIYENGUI Edwige
19	N°7636 du 31/05/23	Section : B2, bloc : 106, Plle :06, Sup: 182,48 m2	26 bis rue Yamba (Quartier Diata)	Makélékélé	BOBILI BOROBA Judie
20	N°9188 du 07/10/24	Section : AK, bloc : 180, Plle : 10, Sup: 308,17 m2	16, AV cardinal Emile Biayenda ex rue Vindza n°17	Mfilou	MOUANGA BONAZEBI Jean
21	N°9170 du 30/09/24	Section :AM; bloc : 56, Plle : 6 , Sup 192, 66 m2	03, Rue Matsoua (Qtier Mbouala)	Mfilou	NGOUMA Sathurnin
22	N°9105 du 29/08/24	Section :-, bloc :-, Plle :- ; Sup: 800,00 m2	Avenue Goma tsé-tsé (Quartier kibina)	Madibou	VOUALA Anastasie
23	N°9212 du 10/12/24	Section ;AK, bloc : 36, Plle :5, Sup 291,97 m2	8, Rue Batéké (Quartier Moutabala)	Mfilou	TSOUMOU Manacée Ange Samuelle P
24	N°7945 du 07/05/24	Section : B2; bloc : 1 ; Plle : 07, Sup: 479, 82 m2	14, rue MONT Bélo	Makélékélé	MAKINOU Aaron
25	N°9110 du 29/08/24	Section :-; bloc :-, Plle :-, Sup: 764,30 m2	Loukanga I	Pool	BASSEHA René Etienne
26	N°9245 du 31/12/24	Section :AM, bloc :84, Plle :4 ; Sup 164,71 m2	4, Rue LOUVINZI	Mfilou	OKOUERE OKOMBI Odile Letycia
27	N°7793 du 14/02/24	Section : A ; bloc : 273; Plle : 379, Sup 438,40 m2	Quartier Mbandza Nkandi	Pool	MIAKATSINDILA Elisabeth
28	N°9263 du 08/10/24	Section :AB, bloc :- Plle : 02; Sup: 478, 74 m2	10, Rue Mabaya-Joseph (Mafouta)	Madibou	LOUVOUEZO-BINDIKA Estelle Anick
29	N°2259 du 09/05/14	Section : AN2, bloc : 158, Plle : 1, Sup: 401,17 m2	11, Rue Bilombo	Mfilou	NGANGA Joseph
30	N°7442 du 23/05/23	Section :-, bloc :-, Plle :- Sup 637,43 m2	Quartier Kombé-Kibelolo	Madibou	MOUNKALA MABANZA Ildevert M
31	N°7534 du 18/08/23	Section :C, bloc : 27, Plle: 10, Sup: 276, 28 m2	35, Rue Père Dréan (quartier Nkounkou)	Bacongo	NIYONZIMA Innocent
32	N°9168 du 27/09/24	Section : - bloc : -, Plle : -, Sup: 500,00 m2	Quartier Moussosso (Quartier Mayanga)	Madibou	Egilse Neo APOSTOLIQUE
33	N°9219 du 16/12/24	Section :AB, bloc : 30, Plle: 34, Sup: 2019, 06 m2	Avenue Mafouta Sebastien	Madibou	MR ET MME AYAYOS IKOUNGA
34	N°9193 du 09/10/22	Section :C4 ;bloc :12, Plle: 18 bis (ex 1323), Sup: 133,06 m2	1323 bis, Rue Moundongo	Makélékélé	BANANGUELE SOHONDZE Comlan Richy
35	N°9233 du 19/12/24	Section :- ;bloc :-, Plle : -, Sup : 381,80 m2	90, Rue Joseph YAMIZI	Mfilou	BAHANADIO Dislin Juncial Selasse
36	N°9165 du 14/11/24	Section : G, bloc : 94, Plle : 10, Sup 165,42 m2	122,Rue Beranger	Bacongo	BAYONNE Robert
37	N° 7770 du 25/01/24	Section : -, bloc :-, Plles :-, Sup: 18.152,54 m2	Quartier Kibina	Madibou	Enfants MAMPOUYA & KIMBEMBO
38	N° 9191 du 26/11/24	Section : -, bloc : -; Plle :-, Sup: 2472,43 m2	Kinkala (Quartier Wayako-Kinsénguélé)	Pool	KOLELA NINA Tatiana
39	N°9163 du 26/09/24	Section : BH2 bloc : 99 ; Plles: 9, Sup: 1100,00 m2	Rue Makanga Antoine Q Massissia	Madibou	CAMARA née Gomez GNALI Enowe
40	N°9242 du 27/12/24	Section : AM(ex AN); bloc : 72; Plle: 7, Sup: 199, 43 m2	Rue Samba Nkouka (Qtier Kibouendé))	Mfilou	YEMBE ANDZOUANA Prince Sidney
41	N°9081 du 16/08/24	Section : AS; bloc : 197Plles: 1, 2 et 3; Sup: 942,79 m2	Rue Bitsindou Edmon (Moussosso)	Madibou	Enfants KOUNKOU DIAKOUKA & mère
42	N°7295 du 24/10/23	Section : G ; bloc : 128, Plles: 12, Sup: 142,30 m2	68 bis Mbala Prosper (ex Surcouf)	Bacongo	BAHONDA-LOKO Marie Bonheur
43	N°7777 du 01/02/24	Section G, bloc : 36; Plle: 3(ex 4), Sup :224,24 m2	24, Rue Jacques Bankaites ex rue condorcet	Bacongo	MALONGA Kyara Alissa
44	N°7926 du 09/06/23	Section : G, bloc: 82; Plle: 13, Sup :292,21 m2	91 rue Matsoua André	Bacongo	MOUBALA Maximin
45	N°9054 du 05/08/24	Section AP, bloc: 107; Plle: 8 ; Sup: 648,90 m2	8, Rue Bakouma Roger	Mfilou	NGANGA Joseph
46	N°7387 du 24/05/23	Section BG, bloc: 73; Plle: 39, Sup: 207,82 m2	Rue Andzion (Q Nkombo Matari)	Djiri	GUIET GOUMBA Emery Parfait
47	N°9275 du 15/01/25	Section : G, bloc: 134(ex 78b), Plles: 6(ex5); Sup 221,49 m2	62 bis, Rue Nganga Lingolo (ex rue jules-grevy)	Bacongo	KAYA MABIKA Casis
48	N°9261 du 08/01/24	Section :-, bloc :-, Plles: -, Sup :200 ,00 m2	18 bis, Rue Mabiala Francise (Mayanga)	Madibou	MBITCHY née NGOULOU BINIAKOUNOU N
49	N°8033 du 25/06/24	Section :-, bloc : -, Plles: -, Sup 8000,00 m2	Village Moutoh	Pool	MASSENGO Abeluc S & KONE Syta Gaëlle
50	N°7227 du 23/02/23	Section :-, bloc :-, Plles : -, Sup 405,41 m2	Rue Antoine Mbon (Quartier Tsiba Florent)	Pool	NGAMBAON MFINI Sostène Pastel
	N°29156 du 08/09/22				

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 17 février 2025

Pour l'Insertion légale
Le chef de bureau
Aimé carl Stédy DIATOU

BETPAWA

Une nouvelle entreprise de jeu de hasard s'installe au Congo

BetPawa, est une entreprise panafricaine de paris sportifs en ligne. Elle vient de s'installer officiellement au Congo et a pour ambition d'offrir une expérience de jeu innovant, rapide, transparente et accessible à tous. *«BetPawa tient à réaffirmer son engagement pour une expérience de jeu de qualité propice au développement du sport»*, a annoncé Ntoudi Mouyelo Katoula, directeur général de BetPawa, au cours d'une conférence de presse donnée le 17 février 2025, dans un hôtel, à Brazzaville et co-animée avec Mme Anne Tchoumba, directrice régionale, responsable sociétale de l'entreprise.

Les deux animateurs de la conférence de presse

Ntoudi Mouyelo Katoula

Les conférenciers, au cours des échanges, ont souligné l'intérêt de l'implantation de BetPawa au Congo. C'est le 17e pays africain a à accueillir cette plateforme digitale performante et accessible de jeu de hasard entièrement basée sur une technologie en ligne. BetPawa permet désormais aux parieurs congolais de miser à partir de 1 Francs Cfa, en offrant des avantages compétitifs tels un bonus de 1000% sur les gains et des paiements instantanés. Selon les animateurs de la conférence, l'arrivée de BetPawa au Congo marque une nouvelle étape dans son engagement à créer un impact positif et durable, en soutenant les initiatives locales et le développement du sport national. *«Nous nous engageons à offrir une expérience optimale, 24h/24 et 7j/7, tout en garantissant la conformité de notre plateforme et la protection des joueurs. En tant qu'acteur engagé dans l'économie numérique africaine, nous sommes ravis d'apporter aux parieurs congolais l'expérience unique de BetPawa, entièrement optimisée par la téléphonie mobile. Notre modèle, basée exclusivement sur les transactions via mobile money vise à rendre les paris plus conviviaux et transparents tout en encourageant l'innovation dans le secteur de la fintech»*, a affirmé Ntoudi Mouyelo Katoula. Avant d'ajouter que les clients peuvent dès maintenant créer un compte sur la plateforme via https//betpawa.cg et commencer à jouer en effectuant des dépôts via Airtel et MTN. *«C'est la plus grande marque de paris sportifs au monde»*, a conclu le directeur général.

Avec Betpawa, les joueurs peuvent placer des paris d'avant-match et en direct sur des rencontres de football, basketball et tennis, ainsi que sur les matchs virtuels et des jeux de casino en ligne. BetPawa, déployée dans plusieurs pays africains, accompagnée d'un engagement envers les communautés locales et le développement du sport, vise à soutenir les joueurs et à renforcer les infrastructures sportives pour une performance durable.

Philippe BANZ

une vue des journalistes

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Maître **Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG**, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE à côté du restaurant JAIPUR en diagonal de PARK N SHOP), Boite Postale 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38 ; 06.631.74.01;

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le quinze janvier deux mille vingt-cinq, enregistré Folio 012/9 N°092, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère Unipersonnel

Dénomination: « SOCIETE MULTI INDUSTRIES DU CONGO » en sigle **« SM.IC »**

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

Fabrication des tôles galvanisées, coudes PVC, tôles Bac, pointes, tubes carrés gaine torsadées ;
Vente des tôles galvanisées, coudes PVC, tôles Bac, pointes, tubes carrés gaine torsadées ;
Importation de matériaux et accessoires pour construction ;
Vente de matériaux et accessoires pour construction ;
Importation de produits alimentaires ;
Vente de produits alimentaires ;
Importation de lubrifiants ;
Vente de lubrifiants ;
Importation de pièces détachées et accessoires automobile ;
Vente de pièces détachées et accessoires automobile ;
Importation de produits électroniques et électroménagers ;
Vente de produits électroniques et électroménagers ;
Fonderie des métaux ferreux et non ferreux ;
Confection de tous produits en plastique directes ou indirects ;
Vente de tous produits en plastique directes ou indirects ;
Fabrication de peinture ;
Vente de peinture ;
Production d'oxygène liquide ;
Distribution d'oxygène liquide ;
Production d'eau minérale ;
Distribution d'eau minérale ;
Production de jus et boisson gazeuse ;
Distribution de jus et boisson gazeuse ;
Elevage ;
Pisciculture ;
Agriculture ;
Prestation de service en BTP ;
savonnerie.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000).
Siège: 314 Avenue Jacques OPANGAULT, en face du Rond-point, Arrondissement II Mvou-Mvou ; Téléphone: 05 676 75 75 ; Pointe-Noire, République du Congo.
Gérants: Messieurs **Abel NACOULMA** et **Issa DOUCOURE**.
R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B13-00017.**

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÒTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE DEPARTEMENT ET DOMANIALEDES IMPOTSL'ANNONCE LEGALE
DIRECTION ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLEDE BACONGO N°127/154/156
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE

RECTIFICATIT A L'ANNONCE LEGALE N°127/154/156

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres foncière et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

Au LIEU DE:

N°	N°de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis [Département	Requérants
01	6316 du 31/08/21	Section: -, bloc:-, Plle -, Sup 3763, 28 m²	Village Taba	Pool	KAKOU Patou Jean Rodrigue

LIRE:

N°	N°de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis [Département	Requérants
26	6316 du 31/08/21	Section: -, bloc:-, Plle -, Sup 3769, 28 m²	Village Taba	Pool	KOUKA Patou Jean Rodrigue

Au LIEU DE:

N°	N°de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis [Département	Requérants
30	9153 du 17/09/24	Section •AM(ex .AP), bloc :201 (ex20), Plle sup 370,74	8, rue Nganion	Mfilou	BOUANGA MOUJOUYOU Kimeline Merveille

LIRE:

N°	N°de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis [Département	Requérants
30	9153 du 17/09/24	Section •AM(ex .AP), bloc :201 (ex20), Plie sup 370,74	8, rue Nganion	Mfilou	BOUANGA MOUKOUYOU Kimeline Merveille

Au LIEU DE:

N°	N°de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis [Départements	Requérants
48	9059 du 08/08/24	Section :-, bloc :-, Plles : - sup :845,52 m²	Rue Eugene Kimbembe (Qtier Ntsangamani)	Madibou	KIBELLO Celestin

LIRE:

N°	N°de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis [Départements	Requérants
01	9059 du 08/08/24	Section:-, bloc:-, Plles : - sup:845, 52 m²	Rue Eugene Kimbembe (Qtier Ntsangamani)	Madibou	KIBELOLO Celestin

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art.26 du régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 17 février 2025

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Inscrire l'action dans la maîtrise du contexte sécuritaire, économique et budgétaire

L'appropriation des huit objectifs essentiels fixés par le ministre de la Défense nationale, conformément aux instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées. Telles sont les grandes lignes à retenir de la Conférence annuelle de planification des activités des Forces armées congolaises (F.A.C.), au titre de l'année 2025, qui s'est déroulée du 30 janvier au 1er février 2025 à Brazzaville. C'était sous l'autorité du général de division Guy Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des FAC.

Les participants à la conférence de planification

Des résultats de ces assises ayant réuni les commandants organiques et ceux des zones militaires de défense, on peut relever: la maîtrise du contexte sécuritaire, économique et budgétaire dans lequel va s'inscrire l'action des FAC en 2025; l'appropriation des orientations de la hiérarchie, notamment celles de huit objectifs essentiels fixés par le ministre de la Défense nationale à la lumière des hautes instructions du Chef de l'Etat, Chef suprême des armées; la mise en place des règles et procédures de collaboration et de coopération entre tous les acteurs de l'administration centrale du ministère de la Défense nationale.

Pour le général Guy Blanchard Okoï, *«la compréhension collective des outils de programmation de budgétisation du programme défense du territoire et consolidation de la paix constituent désormais le socle commun pour accomplir nos tâches organiques et exécuté nos missions dans un esprit de responsabilité et d'engagement sans faille»*. Il a insisté sur trois prescriptions en complément des recommandations issues des travaux, qui devront guider les participants dans leur rôle de commandant et de manager public. *«Il s'agit de s'approprier les textes, les connaître, les structurer, les étudier, les faire-connaître et étudier. C'est ainsi que l'on va savoir ce qu'on doit faire et le faire conformément aux procédures et aux différents règlements; insuffler à l'imitation de ce que nous avons produit pendant les trois jours de la Conférence de planification, cette méthode au cœur de vos Etats-majors respectifs. Cela induit votre implication dans la formation de votre personnel sur la manière de conduire un travail dans le fond, la forme, le format et surtout le respect du délai, la tyrannie du temps nous l'oblige; d'instituer avec régularité, l'autoévaluation de vos structures de commandement avant de faire les évaluations de vos structures subordonnées; un contrôle interne de vos Etats-majors, au vu du niveau de transformation tous les deux mois est une indication temporelle qui devrait nous conduire à relever rapidement le niveau individuel et collectif de nos organes de planification et de coordination des opérations»*, a-t-il indiqué. A cela s'ajoute la sécurisation des frontières, une mission régalienne des Forces armées.

De la mise en œuvre des prescriptions et des ambitions partagées pour 2025, le chef d'état-major des FAC a prévenu qu'il exige aux managers *«d'identifier, de disposer d'un personnel qualifié, discipliné, compétent et faire preuve d'ingéniosité pour que vous les former à votre école. C'est en cela que je vous enjoins de développer dans vos zones les vertus de discipline, de sacrifices, de loyauté, avec au premier plan celles de patriotisme. Elles doivent être consolidées par l'endurcissement physique et la persévérance à l'effort, autant qu'à l'obéissance et au bon commandement et aussi par le goût d'apprendre et d'entreprendre. Ce sont là, les forces morales que nous devons faire acquérir absolument à nos officiers et sous-officiers, en «états-majors et dans les unités à tout le personnel»*.

Alain-Patrick MASSAMBA

SANTE

Lancement de la 5e édition de ''La traversée du Mayombe''

L'association ''Marcher, courir pour la cause (MCPLC)'' organisera du 7 au 13 juin 2025 la 5e édition de la marche sportive dénommée *''La traversée du Mayombe''*. Pour annoncer les couleurs de cet évènement, l'association a animé le 5 février 2025 à Brazzaville une conférence de presse. Cette activité a pour but de lutter contre le diabète par la promotion du sport.

Le président de l'association MCPLC pendant la conférence de presse

''La traversée du Mayombe'', un projet porté par le président de l'association MCPLC, Rodrigue Dinga Mbomi, est devenu un évènement majeur en République du Congo et en Afrique Centrale. Créé en 2019, il incarne un engagement pour la prévention du diabète, la promotion de la santé et l'activité physique comme outil de sensibilisation.

Pour cette édition, les organisateurs ont annoncé beaucoup d'innovations. Il y aura une caravane sanitaire avec dépistage du diabète dans six villes: Pointe-Noire, Dolisie, Madingou, Loutété, Igné et Brazzaville. A cela s'ajoute une collecte de données de terrain sur le diabète, pour mieux comprendre l'ampleur du problème et adapter les actions de prévention. Enfin, un village Sport-Santé-Ecologie sera érigé à Madingou, pendant deux jours, proposant des conférences, des ateliers et des activités sportives pour sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique et de la préservation de l'environnement.

Selon Rodrigue Dinga Mbomi, il s'agira de sensibiliser près de 20.000 personnes; dépister environ 5.000 personnes et procéder à la remise de médicaments aux personnes atteintes du diabète. *«La traversée du Mayombe n'est pas un défi sportif, c'est une cause humanitaire et solidaire. En affrontant les sentiers de cette forêt mythique, les participants portent un message d'espoir : si nous pouvons baver le Mayombe, nous pouvons aussi lutter contre le diabète et d'autres fléaux sanitaires»*, a expliqué le président de MPLC.

Il a également promis une traversée pour le nord du Congo, avec pour but la lutte contre les accidents vasculaires cérébraux (AVC), une maladie dont l'une des causes est le diabète.

Christevie OBA
(Stagiaire)

SANTE

Les acteurs du secteur passent en revue les plans de travail annuels

Le Centre international de conférence de Kintélé a abrité du 4 au 6 février 2025, l'atelier sur la revue des plans de travail annuels budgétisés 2024 et la planification 2025, sur le thème: *«La bonne gouvernance, la transparence, l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation au service de la santé pour tous»*.

Jean Rosaire Ibara posant avec les experts et les autres membres du gouvernement

Les cérémonies d'ouverture et de clôture de cet atelier qui a réuni les cadres du ministère de la Santé et les partenaires sociaux tels l'OMS, l'UNICEF, FNUAP, PNUD, CRS, Banque mondiale ainsi que les ministères concernés, ont été placés sous les auspices du Pr Jean-Rosaire Ibara, ministre de la Santé et de la population.

Les participants ont été répartis par panel de réflexion animés par les experts sous la modération du Pr Alexis Elira Dokekias. Ils ont planché sur les problématiques liées à l'amélioration de la qualité des soins de santé car la majorité des établissements sanitaires du pays traversent une zone de turbulence sans précédent.

Des thématiques ont été axées sur la *«présentation du 14e programme de travail de l'OMS»*, sur la *«présentation du plan national de développement sanitaire 2023-2026»*, sur la *«présentation du budget programme du secteur de la santé»*, sur le *«mécanisme de financement des bailleurs (Fonds mondial, Union européenne, Agence française de développement (AFD), Banque mondiale»*.

Toutes les questions liées à la bonne santé des populations ont été passées au peigne fin. A cela s'ajoutent les maladies transmissibles et non transmissibles; les maladies tropicales négligées; la gestion axée sur les résultats des hôpitaux généraux, de référence et de base; l'identification des résultats et interventions à haut impact pour 2025.

Le représentant de l'OMS-Congo, Vincent Sodjinou, a indiqué que l'organisation de la présente revue et la planification 2025 traduisent la volonté du ministère de la Santé de renforcer la redevabilité des acteurs ainsi que le dialogue avec les acteurs du niveau opérationnel pour identifier et mettre en œuvre des interventions majeures à haut impact.

La santé, ODD3, étant à la fois un déterminant et un produit des autres ODD, il est indispensable que le pays accélère les approches systémiques et multisectorielles ainsi que le renforcement de la centralité de la santé et la santé dans toutes les politiques. Ceci est indispensable pour faire face aux défis liés aux épidémies et aux changements climatiques.

Le ministre de la Santé a fait savoir que l'un des piliers importants pour le développement de notre pays en matière de santé est la santé pour tous. Il faut la digitalisation du système de santé pour qu'il soit performant, le renforcement des capacités humaines, l'augmentation des sources de financement, la création de la direction de la sécurité sanitaire.

Pascal BIOZI KIMINOU

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF A L'ANNONCE LEGALE N°342/2019/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

Au LIEU DE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
16	14178 du 21-04-16	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.068,18m²	IMPANI	POOL	**MOUANDZIBI Lilianne Motilde**

LIRE :

N°d'ordre	N° de réquisitio	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
16	14178 du 21-04-16	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.587,51m²	VILLAGE IMPANI	POOL	**MOUANDZIBI Lilianne Motilde**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 10 février 2025

MEMO

Ange Linaud Djendo, figure de proue de la rumba congolaise

Célèbre artiste-musicien congolais, chanteur de charme et auteur-compositeur hors-pair, Ange Linaud Djendo il a marqué d'une pierre blanche l'histoire de la musique congolaise. Il a quitté ce monde le 5 novembre 1999 à Brazzaville. Il a vu le jour en 1949 à Mimbelly, dans le département de la Likouala.

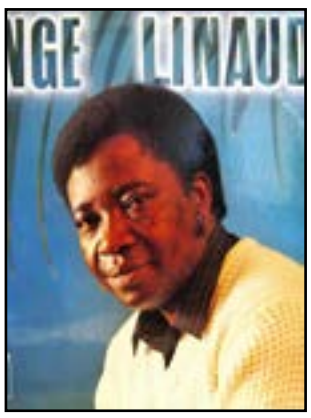

Ange Linaud Djendo

Ange Linaud Djendo a fait ses premieres armes en 1965 dans l'orchestre Cercul Jazz, au bar-dancing Super Jazz à Poto-Poto, l'arrondissement 3 de Brazzaville. Avant que son ancien bassiste, Daniel Loubelo, dit *''De Lalune''*, frère aîné d'André Kinzonzi *''Du Soleil''*, l'enrôle dans l'orchestre Tembo. Après la dislocation de ce groupe, il crée le 27 avril 1968, au bar Faignond, l'orchestre Super Boboto de Brazzaville (SBB), aux côtés d'Auguste Fall Mpandzou, Mienandi Michou, Boniface Mazonga, Houla Bruno. Ses chansons font florès, aussi bien à Brazzaville et qu'ailleurs.

En 1968, il largue la chanson *''Muziki ya ba SBB''*. Son étoile brille de mille feux. En 1972, contre son gré, Edouard Nganga *''Edo''*, Mpassi Ngongo Mermans et Théo Blaise Kounkou le convainquent d'intégrer l'orchestre *''Les Nzoïs''*, nouvellement créé. Malheureusement, l'aventure ne dure que le temps d'une rose. Au milieu des années 80, Ange Linaud décide de monnayer son talent dans l'orchestre International Rumbaya où évoluaient déjà ses pairs: Loko Massengo *''Djeskin''*, Vadio Mambenga, Teff Tumba, Makirimbia et Michel Boyibanda.

Animé par le goût de l'aventure, Ange Linaud s'envole à Abidjan, en Côte d'Ivoire, où il opte pour la carrière solo. Très vite, l'artiste devient la figure de proue du genre musical qu'est la rumba. Hormis les chansons en lingala, il a aussi composé en français. En témoignent les chansons *'' C'est toi que je préfère''* et *''Va''*, à travers lesquelles, on reconnaît le doigté du maestro Freddy Kebano. Au plan international, Ange Linaud a pris part à plusieurs rendez-vous musicaux. En 1973, par exemple, il a accompagné l'orchestre Sinza Kotoko de Ya Gabi au premier Festival panafricain de la jeunesse. En 1975, il a participé au Festival culturel panafricain de Lagos, au Nigeria, avec l'orchestre national, dans l'album *''Vision''*, aux côtés de Jean Serge Essous, Samba Mascotte, Nino Malapet.

En 1978, il s'est mis en exergue à l'occasion du 11e Festival mondial de la jeunesse et des étudiants à la Havane (Cuba), avec l'orchestre Bantou de la capitale. Ce grâce à *''Mwana ya Mimbelly''*, plébiscitée meilleure chanson de l'année. Lauréat du concours *''Découvertes 85''* de Radio France internationale, il obtient le prix de la meilleure chanson. En 1966, il a participé à la première édition du Festival panafricain de musique (FESPAM). La même année, il a été décoré de la médaille du mérite congolais par le Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso. Puis, il a pris une part active à la Fête de la musique, en compagnie de l'orchestre *''Les Messagers de la paix''*. En 1999, il a inscrit son nom dans la liste des participants à la deuxième édition du FESPAM. Ange Linaud, qu'on ne peut oublier d'un revers de main, aurait aujourd'hui totalisé 60 ans carrière musicale.

Equateur Denis NGUIMBI

L'auteur de l'article a en chantier un livre: *''Mon amour pour le SBB''*. Tous ceux qui désirent avoir le répertoire de cet ensemble musical peuvent appeler aux numéros: (+00242)-05-537-56-13 /06-776-78-31.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire
46, Avenue William GUYNET, Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er Etage
Centre-Ville-Brazzaville
E.mail:lockochantal68@gmail.com/ BP 1542/ Tél : 05 556 06 19/06 666 2682
BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

«MISTRAL BET»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) Au capital d'Un Million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
Centre-ville-Brazzaville

CESSIONS DES PARTS SOCIALES_MIS A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du vingt-trois décembre deux mil vingt-quatre (23/12/2024) reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant Procès-Verbal de Décisions Extraordinaires de l'Associé Unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«MISTRAL BET»**, enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq (23/01/2025), sous folio **016/12 n°0468,** il a été constaté la cession des Parts Sociales, le Changement de Gérant et la Mise à Jour des Statuts comme suit:

1. Cession des Parts Sociales

Cédant: Monsieur **MOUYELO KATOULA Ntoudi**;

Cessionnaire: Monsieur **GOMA Yvon Brice**;

2. Changement de Gérant

Ancien gérant: Monsieur **MOUYELO KATOULA Ntoudi**;

Nouveau gérant: Monsieur **GOMA Yvon Brice**;

3. Mise à Jour des Statuts de:
la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«MISTRAL BET».**

Mentions modificatives ont été portées en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville (RCCM) sous le **n°CG-BZV-01-2025-M-11530** du vingt-huit janvier deux mil vingt-cinq (28/01/2025).

Pour avis

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

POESIE

Bientôt une réédition du recueil «Premier chant du départ» de Martial Sinda

***«Premier chant du départ»* de Martial Sinda a été publié le 15 juin 1955 chez Seghers. Pour commémorer les 70 ans de ce livre fondateur, les éditions Orphie le rééditent en version augmentée, commentée et agrémentée de photos d'époque. Nous vous livrons un extrait de l'Avant-propos de Martial Sinda: L'histoire d'un poème. Parution du recueil de poèmes en mars 2025.**

Martial Sinda

Il y a soixante-dix ans, les poèmes que voici et qui constituèrent en juin 1955, Premier chant du départ, paru aux éditions Pierre Seghers, étaient devenus introuvables dans les librairies. Rapidement épuisé – et sans laisser la moindre chance aux bibliophiles – Premier chant du départ fut aussitôt réédité dès 1956. [...]

Il nous faut cependant rappeler ici, pour l'histoire du Congo, que Premier chant du départ a été le deuxième livre – le premier recueil de poèmes publié par un Congolais, après le récit La légende de M'Pfoumou ma Mazono du sénateur Jean Malonga, doyen incontesté des Lettres congolaises, tandis que paraissait, à l'extrême fin de décembre 1955, Le mauvais sang, recueil de poèmes de Gérard Félix-Tchicaya, plus connu depuis lors sous le nom de Tchicaya U tam'si. Il convient également de signaler que Premier chant du départ fut aussi le premier prix que remportât un Congolais sur le plan littéraire. Ces poèmes, grâce auxquels on découvre et on connaît un peu plus la vie des Congolais du Moyen-Congo d'autrefois, présentent incontestablement aujourd'hui un intérêt historique indéniable.[...]

...tout jeune homme, j'avais éprouvé... 1956, les deux plus grandes émotions de ma vie: d'abord, ma réception en mai, à la Cité du Vatican, à Rome, par le Pape Pie XII, en audience privée, et, ensuite, en juin, l'accueil triomphal et les chaleureuses félicitations dont je fus l'objet de la part des membres de l'Association (des Écrivains de la Mer et de l'Outre-Mer) et de son dynamique président Jean d'Esme, lors de la cérémonie de remise de mon prix littéraire.

Ainsi, depuis longtemps, ces trois livres et la revue Liaison, qui constituèrent l'ossature de la littérature congolaise, voire centrafricaine, allaient être d'un poids déterminant dans la profusion littéraire actuelle que connaissent l'Afrique Centrale et plus particulièrement le Congo. L'histoire, par probité intellectuelle, se devait de retenir ces points importants [...]

Mon livre qui avait connu un franc succès de librairie reparaît – après un long intervalle de soixante-neuf ans – et je le relis à mon tour comme s'il était écrit par un autre.

Cédant à l'insistance de la génération montante et des professeurs de littérature négro-africaine, je me suis, enfin, résolu à le faire rééditer à un moment où la littérature négro-africaine et l'histoire africaine ont conquis de haute lutte leurs lettres de noblesse dans les lycées et les Universités francophones et étrangères.

Je n'ai, par rapport aux poèmes initiaux, apporté aucune retouche, car, pour moi, un poème publié ne devrait plus être modifié pour ne point trahir les effets de sa spontanéité émotionnelle. Ce sont là des poèmes d'enfance, de tendresse, d'amour et de souvenirs de révolte. Non. Je n'ai pas voulu les réécrire pour ne point trahir ni détruire les souvenirs du musée de ma juvénile passion.[...]

Je ne suis pas le poète d'un seul et unique recueil de poèmes, comme aiment à me le répéter mes enfants: Sabine, Nathalie, Joël et surtout Thierry Sinda, aujourd'hui, poète lui-même, critique littéraire et maître de conférences des universités françaises. En effet, si je n'ai pas publié régulièrement, je sais cependant que je ne suis pas venu comme par hasard dans l'histoire de la littérature négro-africaine, mais bien par la voie royale de l'effort. Mais les difficultés de la vie, l'adversité des hommes et de la nature, ajoutées aux dures recherches en histoire et en littérature négro-africaine auxquelles j'ai consacré la majeure partie de mon temps, ne m'ont guère donné l'occasion d'exercer pleinement mon métier de poète. Ce sont là, les raisons pour lesquelles, j'ai été absent pendant les farandoles des Lettres francophones. Malgré cette longue absence, j'ai toujours été sans inquiétude, car je savais toutefois que mon nom était incontournable sur le plan littéraire au Congo, voire des Lettres francophones elles-mêmes, d'autant plus que la littérature négro-africaine et la Recherche scientifique en histoire l'avaient depuis longtemps retenu et inscrit à leurs palmarès.[...]

Ces poèmes de la *«sincérité»* et de l'*«engagement»* étaient le *«Message»* du tout jeune que je fus, et qui, dans des circonstances cruelles et pénibles de la colonisation, cherchait à s'identifier au destin de son pays.

Devenu le témoin qui fixe les événements d'une époque coloniale extrêmement dure et humiliante que combattaient avec la plus grande énergie au nom des libertés naturelles de l'homme, mon père, le chef Sinda, et ses pairs, alors chef du Congo de la région du Pool, j'avais chanté, avec force et vivacité, le chant qui prophétise et libère ainsi par sa magie invisible, les esprits apeurés auxquels il pouvait redonner confiance et le goût de vivre en société.

Il faut rappeler, avec force ici, que les populations comme les chefs eux-mêmes de la région du Pool du Congo, n'ont jamais été contre l'amitié française, mais plutôt contre les méthodes coloniales vexatoires et rétrogrades qui les asservissaient. Cette amitié française s'est manifestée en bien des occasions [...]»

Martial SINDA

SINDA (M.), Le messianisme congolais et ses incidences politiques, *«Prix Georges Bruel 1974»* de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, Payot, Paris 1972.

Pour que le Congo et les générations montantes se rappellent pour jamais ces chefs et notables: André Matsoua, Matouba, Moundongo, Samba Ndongo, Biza, Filankembo, Bakemba, Massounga, Samba Pasquion, Camille Kinzonzi … Thomas N'Kari, Pierre Kinzonzi…

La joie de mon père fut à son comble lorsqu'il assista avec son beau-frère, le chef Matouba de Manga-Madzia à la tribune d'honneur, en présence du ministre d'État français, André Malraux, le 15 août 1960, à la proclamation de l'Indépendance du Congo par M. l'abbé Fulbert Youlou, premier maire de Brazzaville et premier Président de la République du Congo.

SAPOLOGIE

Mort de Ya Francos Uomo, le sapeur!

Faisant partie intégrante des figures qui ont promu la Société des ambianceurs et des personnes élégantes (SAPE), mouvement culturel basé sur le culte de l'habillement, l'amour de l'étoffe, Francos Uomo, le dandy de Bacongo (François N'Kodia à l'état-civil), est décédé lundi 3 février 2025 à Brazzaville, à l'âge de 84 ans.

Ya Francos Uomo

Habitant de Bacongo, le deuxième arrondissement de la capitale, considéré comme le haut-lieu de la Sapologie au Congo, dans sa jeunesse, il est passé par plusieurs clubs culturels, tissant ses relations jusqu'à Poto-Poto, dans le 3e arrondissement. Sous la colonisation française, il a travaillé comme gendarme et infirmier, en Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine). De retour au Congo, il évolue à l'Institut Pasteur de Brazzaville, jusqu'à sa retraite. Après avoir travaillé dans une compagnie de vente de véhicules (CSSO) comme agent commercial, il se lança dans les affaires. Mais, son grand penchant pour la sape le rendra célèbre avec des sobriquets qui marqueront chaque époque de sa vie: Salomon; Capo di Tuti Capi; Francos De Kodia et Francos Uomo…

Malgré sa vieillesse, il quitte ce monde avec un cœur de jeune, pour son goût à la mise vestimentaire, ses contacts avec les jeunes, aux relations publiques et à l'ambiance. Grand artiste, Jean De Moranga lui a dédié un poème ''Quand la noblesse. Du cœur épouse l'élégance'', alors que Sosthène Samba lui a consacré une chanson de salsa, une musique qu'il adorait. Son nom figure également dans des ouvrages consacrés à la sape, une série d'artistes-musiciens du pays et d'ailleurs l'ont également chanté comme Rapha Boundzeki, Papa Wemba, Koffi Olomide, Emeneya Kester…

Alain-Patrick MASSAMBA

SUSPENSION DE LA FECOFOOT PAR LA FIFA

A l'Assemblée nationale, Hugues Ngouélondélé dédouane le Gouvernement

Le 13 février 2025, l'Assemblée nationale a tenu une séance des questions d'actualité sur la suspension de la FECOFOOT par la FIFA et les mesures envisagées par le Gouvernement pour résoudre cette crise. Deux préoccupations soulevées par les députés Louis Gabriel Missatou et Antoine Baniakina. Les travaux étaient présidés par Isidore Mvouba, son président, en présence du ministre en charge de la Jeunesse et des Sports, Hugues Ngouélondelé, qui était le principal orateur.

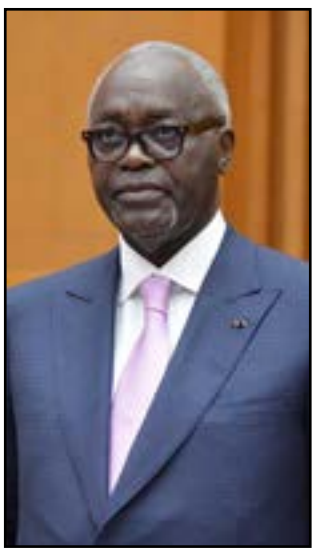

Hugues Ngouélondelé

Le ministre a attribué la responsabilité de cette suspension sur la FECOFOOT, soulignant que la crise au sein de cette fédération est le résultat de nombreuses années de dysfonctionnement internes, de conflits de gouvernance et de pratiques contraires à l'éthique sportive. Pour soutenir son propos, Hugues Ngouélondelé a évoqué des suspicions de *«corruption, des matchs arrangés et une gestion opaque du championnat national»* dénoncés, selon lui, par les présidents de clubs de ligue 1, qui auraient même retiré leurs équipes de la Coupe du Congo.

La sanction de la FIFA, tombée le 6 février 2025, a été perçue comme un coup dur. Parmi les conditions pour sa levée, le ministre a mentionné la non-ingérence du ministère dans le conflit opposant le comité exécutif de la FECOFOOT au Comité ad' hoc.

Toutefois, il a précisé que l'Etat est garant du développement et de la promotion de la vie associative dans le domaine du sport et des activités physiques, tout en appelant les acteurs du football à voir cette crise comme une invitation à l'introspection et à la remise en question. *«N'est-ce pas là également une chance de rompre avec les dérives du passé et de poser les bases d'une gouvernance nouvelle du football plus intègre, performante, transparente, ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir ?»,* s'est-il interrogé.

Le ministre a également affirmé que le Gouvernement n'était pas responsable de la suspension de la FECOFOOT. *«Nous assumons cette situation, tout comme le Gouvernement n'a aucun regard sur l'argent de la FIFA destiné à la fédération »*, a-t-il souligné.

Face à cette situation, Isidore Mvouba a appelé à la raison et à la recherche de solutions appropriées. Le président de l'Assemblée nationale a rappelé au ministre son engagement pris dans l'hémicycle d'organiser les états généraux du sport. *«Il essentiel d'organiser cette grande rencontre du football Autant qu'il y a des sachants, autant qu'il y a des talents. Sortons de cette crise le plus rapidement possible et conformons-nous aux conditions de la FIFA »*, a-t-il conclu

Cyr Armel YABBAT-NGO

ADIEU

Afin que nul n'oublie : Edingwe ''Moto na Ngenge''

Dans les années 80, à Kinshasa, capitale de la RDC. Les combats de catch sont très prisés de la population. La contagion atteint Brazzaville, la ville voisine, sur la rive droite du fleuve Congo. Un monstre sacré fait courir le public. Edingwé ''Moto na Ngenge'', c'est son nom.

Edingwé ''Moto na Ngenge''

Grande bête des rings, Edingwé est inarrêtable. Il fait le vide autour de lui. Le public lui attribue des vertus, notamment celle d'hypnotiser ses adversaires. Son catch, affirme-t-on, est fortement marqué par des pratiques fétichistes, des rites traditionnels et de la magie. On lui résiste difficilement sur le ring. Il lève l'index droit, et son adversaire se met soudain à danser, incapable de la moindre réplique. Ou bien il tombe à distance.

Fort de son talent et de ses victoires très souvent spectaculaires, Edingwe devient l'un des ambassadeurs les plus influents du catch congolais. Puis une légende de cette discipline devenue populaire, et dans son pays et dans la sous-région d'Afrique centrale.

Edingwé (Paul Edingwe Mpima à l'état-civil) nous a quittés le 13 janvier 2025 au Maroc à l'âge de 73 ans. Il n'a pas survécu à un cancer. Il a marqué des générations de fans du catch. Les Congolais de Brazzaville se rappellent son combat à grands défis, qui l'opposa en 1987 au Stade de la Révolution à Emmanuel Délima. Et bien d'autres combats livrés au Stade Mbongui, à Ouenzé. Chaque fois devant une foule immense surexcitée. Sans oublier également, le combat contre un catcheur israélien de plus de 100 kilos et poussière, au Stade du 20 mai de Kinshasa.

La mort d'Endingwé laisse la communauté sportive dans une immense tristesse. *«Son décès est une perte immense, non seulement pour le pays, mais aussi pour tous ceux qui ont été touchés par sa passion et son charisme»,* a déclaré le ministre des sports de son pays, Didier Budimbu.

Le célèbre catcheur a inspiré des vocations. Son engagement auprès des démunis et son charisme naturel en avaient fait une véritable icône. Pour l'immortaliser, l'artiste-musicien Kiese Diambu, de l'orchestre Afrisa International, lui a dédicacé une chanson: t''Ntua bwanga ''.*«Na kobengela yo Edingwe, aya kosukisa mabe ya ndako na yo''»,* chante-t-il dans ce couplet élogieux. Ce qui veut-dire : *«Je vais faire appel à Edingwe pour venir remettre de l'ordre dans ton foyer».* Madilu Système a aussi vanté les mérites du catcheur.

Dors en paix, Edingwé. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

Alain-Patrick MASSAMBA

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003/n° CF129 en date du 19 décembre 2011
54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs- B.P.: 606
Pointe-Noire, République du Congo
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77

AVIS DE RADIATION

«Société A Responsabilité Limitée SOFREN»
Au capital de 10 000 000 de F. CFA
Siège de la liquidation: 54 Avenue Charles De Gaulle , 3e Etage immeuble UMA, Elaïs
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM CG-PNR-01-2014-B12-00037

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024, portant clôture des opérations de liquidation, radiation de la société, enregistré le **22 janvier 2024** au bureau d'enregistrement des domaines et timbres de Pointe-Noire Centre sous le numéro **0502, folio 015/12.**

La Société A Responsabilité Limitée **SOFREN** a été radiée du Registre de commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

En conséquence de ladite résolution, la radiation effective au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été obtenue le **11 février 2025** sous le numéro **CG-PNR-01-2025-R-01206.**

Mention modificative au **RCCM N° CG-PNR-01-2014-B12-00037** a été effectuée au greffe du tribunal de Pointe-Noire, le **11 février 2025**, conformément à la législation en vigueur.

Pour insertion.
Rodez Aubin ILIMBI

Managing-Partner//Agrément CEMAC n°CF129
Chartered Law Tax Adviser /Conseil Juridique et Fiscal Agrée
r.ilimbi@cabinet-lemitouard.com
+ 242 06 06 663 50 60/+ 336 38 34 27 27

CRS CATHOLIC RELIEF SERVICES

Avis d'Appel d'Offres N°. Congo BU_25_RFGS_307725

Dans le cadre de la subvention actuelle GC7 du Fonds Mondial, il est prévu la distribution de **Trois millions huit cent soixante-quatorze mille trois cent soixante (3 195 105) Moustiquaires Imprégnées d'insecticide à Longue Durée d'Action** (MILDAs), soient **63 902 ballots de 50 pièces**, sur toute l'étendue du territoire national.

La mise en œuvre de cette distribution de masse nécessitera d'une part le **pré-positionnement de 11 586 ballots des moustiquaires** de l'entrepôt de Pointe-Noire et de **16 696 Ballots de Moustiquaires** de l'entrepôt de Brazzaville vers 19 (dix-neuf) entrepôts relais repartis dans différents départements du pays, et d'autre part, l'acheminement des moustiquaires vers les 385 centres de santé public répartis sur l'étendue du territoire national, conformément au plan de positionnement.

L'objet du présent appel d'offres consiste au transport des moustiquaires de la campagne de distribution de masse en deux phases ci-dessous repartis en 14 lots :

A. Positionnement des moustiquaires du niveau central (entrepôts de Pointe-Noire et Brazzaville) au niveau intermédiaire (Entrepôts départementaux)

B. Transport des moustiquaires des entrepôts départementaux vers les centres de santé

Les transporteurs désireux de prendre part à ce marché peuvent demander le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse électronique grace.mouzabakani@crs.org copie ginette.ikongo@crs.org et bidcg@crs.org. Au cas où CRS n'aurait pas répondu après un délai de 24h, veuillez contacter le Procurement Manager au **05 699 78 39.**

Date limite de réception des offres : **05 mars 2025 à 17 heures précises.**

LCB Bank
BANK OF AFRICA
devient
BANK OF AFRICA
BMCE GROUP
BANK OF AFRICA - CONGO est membre d'un réseau bancaire présent en Afrique, en Asie et en Europe.

Assurer la croissance et l'investissement dans une nouvelle ère
Le premier forum Congo Energy & Investment réunira des investisseurs internationaux et des acteurs locaux afin d'explorer les opportunités nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. L'événement mettra en lumière les derniers projets de transformation du gaz en électricité et fournira des mises à jour sur les expansions en cours à travers le pays.
RÉSERVEZ VOTRE CARTE DE DÉLÉGUÉ
congoenergyinvestment.com
Soutenu par
MINISTÈRE DES HYDROCARBURES RÉPUBLIQUE DU CONGO
Congo Energy & Investment Forum
24 - 26 Mars 2025
BRAZZAVILLE
République du Congo
Centre International de Conférence de Kintélé
Soutenu par
Organisé par
African Energy Chamber
Energy Capital Power